

JUIN 1990

NE OU

Sionaux ou
du projet
(essentiel-
llement de
ment de la

PILOTE

uacké (Sé-
e Soubré
25 et 35
acun. Ils
d'un vérité-
se consti-
tue dans
le pro-
st étend-
moindre

s centres
à voca-
nt intérêts.
A la
Fonds appen-
ement du
sport par
l'as-
r la pro-
et cultu-
able con-
tes, a été
françai-
côt (150
ce cepen-
tout cas,

Perret

ampagnes
près des
amougue

DE
INTERDIT

isormais
l'arque
Le tribu-
ment in-
atsoulis-
tements
rise par
querelle
cette fa-
l'arche-
s. Le tri-
deux ec-
l'utili-
ux pour
ses est
erdit en

(7 moi-
ounais)
assure
ion d'un
us dans
tion de

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

44ème année — numéro 539

20 Juillet 1990 — 100 Francs CFA

REFLEXIONS SUR LA QUESTION DE LA LIMITATION D'AGE

LA LOI GENE ET GENERA TOUJOURS ...



Manifestations à Cotonou le lundi 9 juillet 1990 contre la limitation d'âge : tranche 40-70 ans.

Le mardi 10 juillet 1990 à 1 h 30 du matin, devant un auditoire grave, encore sous l'émotion suscitée par les débats chauds et passionnés qui ont opposé, toute la journée du lundi et une bonne partie de la nuit, les partisans et les adversaires de la limitation de l'âge des candidats à la Présidence de la République, Monseigneur Isidore de Souza, la voix cassée par un arbitrage délicat mais rigoureux et par la fatigue, prononce la clôture d'une session extraordinaire du Haut Conseil de la République élargi à toutes les équipes de supervision ou de direction de la campagne nationale de vulgarisation de l'Avant-Projet de la Constitution qui déterminera la forme de notre Etat et régira la vie des institutions de cet Etat.

Les uns, le regard sombre, l'air abattu, les autres d'allure plus

(Suite de la page 3)

Q L'ECOUTE DU PAPE



UN GRAND BESOIN DE SAGESSE

"... La paix est menacée là où le bien-être intégral de la personne humaine n'est pas reconnu, promu, sauvegardé ; là où des êtres humains ne sont pas respectés dans leur dignité et leur valeur uniques ; là où ils sont subordonnés à des intérêts préconçus et à l'ambition du pouvoir sous toutes ses formes ; là où les pauvres sont exploités par les riches, les faibles par les forts, les simples par les gens habiles et sans scrupule. La paix est menacée là où la personne humaine est victime du progrès scientifique et technologique au lieu d'être le bénéficiaire des possibilités merveilleuses offertes par le progrès et le développement authentiques que l'homme tire de l'univers. La paix est menacée par les événements : mais ces événements eux-mêmes reflètent les causes profondes qui sont étroitement liées à l'attitude du cœur humain.

Il y a un grand besoin de repenser les politiques et les priorités de base. En cette époque de l'histoire, on a un grand besoin de sagesse. On a de moins en moins de possibilité de miser sur le bien-être de la famille humaine. La seule option est un dialogue sincère et une collaboration réciproque, pour la construction d'un ordre plus juste dans le monde".

Sa Sainteté le Pape
Jean-Paul II
Séoul, 4 mai 1984

EVANGILE ET FORCES OCCULTES

QUELLE CONSCIENCE CHRETIENNE FACE A LA CONQUETE DU POUVOIR ?

par

S. Exc Mgr
Robert Sastre
Evêque
de Lokossa

Lire nos informations
à la page 2

LE PAPE CONSACRERA LA BASILIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX DE YAMOUSSOUKRO (CÔTE D'IVOIRE) EN SEPTEMBRE PROCHAIN

Le Vatican a officiellement annoncé la nouvelle : le Pape Jean-Paul II fera en septembre prochain une brève visite en Côte d'Ivoire pour y consacrer la gigantesque basilique Notre-Dame-de-la-Paix que le Président Houphouët-Boigny a fait construire à Yamoussoukro, son village natal.

DECISION CONTESTEE

La construction de cette basilique, dans un pays du Tiers monde, a été fortement critiquée dans le monde entier, mais aussi par des habitants de la Côte d'Ivoire. La décision du Pape de consacrer la basilique est, elle aussi, diversement commentée. L'opposition en Côte d'Ivoire, qui pense que des troubles liés à cette consécration sont à craindre, ne manque pas d'y voir une caution directement apportée au contesté Président Houphouët-Boigny après les (Lire la suite à la page 7)



Les colonnes cannelées du parvis de la basilique Notre-Dame-de-la-Paix

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

EVANGILE ET FORCES OCCULTES QUELLE CONSCIENCE CHRETIENNE FACE A LA CONQUETE DU POUVOIR ?

La question fondamentale des rapports de l'Evangile et des forces occultes interpellé à la lumière du contexte socio-culturel africain, la conscience de tous les chrétiens politiquement engagés ou exerçant tout autre responsabilité dans la vie publique. Et ce n'est donc pas un hasard si la toute première conférence débats organisée par l'Association « Chrétien dans la vie publique (A.C.V.P.) le 14 juillet dernier au Champ de Foire à Cotonou avait pour thème : « Evgangile et Forces occultes », exposée par Mgr Robert Sastre, évêque de Lokossa.

Dans une présentation introductive, le président de l'A.C.V.P., M. Pierre Ezin recteur de l'Université nationale du Bénin, et président de ladite Association, a souligné l'opportunité de cette conférence qui intervient à une période où les ambitions légitimes pour la conquête des pouvoirs vont progressivement s'amplifier. Et c'est alors sur une constatation, mieux sur une réalité culturelle bien de chez nous que M. Pierre Ezin fonde la réflexion qui le conduira à poser la problématique de l'Evangile et des forces occultes. Lorsque l'on s'apprête à prendre une décision importante ou à s'engager dans une action à l'issue incertaine, il est courant, a-t-il expliqué, de recourir à certaines forces dont la description échappe encore aux lois connues de la physique. Dans un tel contexte, surgit alors une question qui donne matière à réflexion et qui doit amener tous les chrétiens béninois à s'interroger sur la conformité ou non d'une telle démarche à l'esprit de l'Evangile.

En effet, le plus grand intérêt de cette conférence résidait dans cette question cruciale que s'est attelé à élucider Mgr Robert Sastre sous divers angles. Ainsi, le premier aspect abordé par le conférencier fut celui de la Culture face aux forces occultes. Mgr Robert Sastre s'est ensuite intéressé à l'impact des forces occultes en Démocratie avant de s'appesantir sur la discordance et l'incompatibilité de l'Evangile avec les forces occultes.

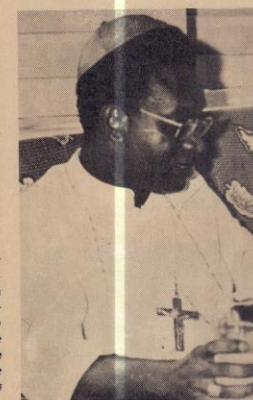
Mgr Robert Sastre qui se rejouit de la vocation et de l'initiative de l'Association « Chrétien dans la vie publique » a rassuré tous ceux qui voudraient y voir une nouvelle forme de croisade pour forcer tout le monde à penser chrétien dans la vie publique qu'il n'en est rien. Cependant, un dévoilement de l'être chrétien est aujourd'hui nécessaire pour en faire saisir toutes les harmonies. Ainsi, le commandement nouveau apporté par le Christ : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés » doit être désormais vécu au-delà du cadre étroit des quatre murs d'un temple. Car la foi, devait renchérir Mgr Sastre, est une vie et elle doit être coextensive à toute la vie.

Dans une allusion faite aux changements politiques et institutionnels décisifs intervenus au Bénin à l'issue de la Conférence nationale, Mgr Robert Sastre a fait remarquer qu'au terme d'une expérience de marxisme à slogans qui avait voulu faire avaler au peuple béninois la couleuvre marxiste, « Religion opium du peuple », le miracle s'est pourtant produit. en douceur, malgré tous les calculs hu-

mans. Et c'est alors que tout le monde se plait à voir le doigt de Dieu, intervenant non seulement dans le sanctuaire intime de nos vies privées mais au cœur même de notre vie publique, de notre vie politique. Mais il faut dans les circonstances actuelles, continuer à souligner que si notre peuple a réussi sa Pâque, c'est-à-dire son passage de la servitude vers la liberté, il doit faire sa traversée du désert et affronter diverses tentations : celle des oignons d'Egypte et celle du veau d'or qui, aux yeux de Mgr Sastre, constituent autant de tentations que le Fils de l'Homme a voulu affronter et vaincre pour montrer à l'homme les voies de sa vraie libération.

PROPENSION AU CLAIR-OBSCUR

Dès lors, dans notre traversée du désert, et pendant ce temps de Renouveau démocratique et de transition politique vers notre vraie libération, est-ce inutile de chercher à refléchir ensemble sur cette permanence en nous de certaines forces obscures qui nous assègrent du dedans et du dehors ? N'est-il pas aussi opportun qu'en ces heures de tractations politiques pour la conquête du pouvoir que nous nous remettions en cause dans notre complicité avec ces forces occultes héritées de la tradition ou pulsées à une modernité douteuse ou même imposées au nom d'un progrès dont on peut contester la valeur et que nous réfléchissions sur leur valorisation comme technique de prise de pouvoir et de la conservation de ce pouvoir ?



S. Exc. Mgr Robert Sastre
Évêque de Lokossa

Ce sont donc là autant de préoccupations soulevées par l'évêque de Lokossa et soumises à l'appréciation du public. Des préoccupations qui ne laissent indifférents aucun chrétien et qui conduisent Mgr Sastre à interroger notre culture. De quoi est-elle faite ? Où niche-t-elle ? Est-ce une culture de synthèse ou de juxtaposition ? Dans une approche critique de notre culture traditionnelle, le conférencier a tenté de mettre en exergue le poids

des traditions ancestrales sur nos comportements sociaux. De ce point de vue, les célébrations traditionnelles qui peuplent nos vies au rythme des saisons, nos réactions devant la maladie et devant certains événements inouïs et insolites en fournissent quotidiennement la preuve à laissé entendre en substance l'évêque de Lokossa. Ainsi devait-il en conclure que notre psyché collective est partagée par une double conception traditionnelle qui semble se complaire dans un clair-obscur développé dans les arcanes de l'initiation et la conception occidentale qui d'autre part, fait appel à la rationalité ou au rationalisme cartésien. C'est de cette double conception a indiqué Mgr Sastre que résulte en périodes de crises, la multiplication des pratiques ésotériques ou la prolifération des dévotions selon les options philosophiques ou religieuses. De même c'est à la faveur des périodes de crises que prolifèrent les prophéties, les visions et révélations, les pratiques de conjuration et même les folies mystiques. Chez nous le phénomène se traduit par un retour pur et simple à la tradition devant précis le conférencier. Quelques exemples empruntés à la littérature romanesque ("Doguini" de Paul Hazoumè, "Le chant du Lac" et "L'Initié" de O. Bhély-Quenon "Kondo le Requin" et "L'Arbre fétiche" de Jean-Piaya) lui ont également permis d'illustrer le caractère bien vivace de la tradition au fond de nos consciences.

OCCULTISME ET CONQUETE DU POUVOIR

Mais au-delà des comportements issus des traditions, il est aussi un héritage moderne qui relève de l'occultisme (mouvements ésotériques). Dès lors faut-il exclure des forces occultes qui agissent sur notre politique, celles qui de l'extérieur et dans l'ombre tirent nos ficelles économiques, politiques et culturelles pour faire de nous des marionnettes prêtes à tous les tours de soupisse dorsale et à toutes les piroquettes ? La réponse est non alors même qu'il convient de s'interroger sur les raisons de l'occultation de ces forces. Pourquoi les cache-t-on s'en est inquiété Mgr Sastre avant de signifier que leur nature occulte est absolument contraire à la démocratie. Car la vraie démocratie ne peut s'exercer que dans la transparence. Elle suppose, selon l'évêque, la possibilité pour le peuple détenteur du pouvoir, d'exercer ce pouvoir à son propre profit et au-delà au courant du contenu de ce pouvoir, des rouages de son exercice ainsi que les buts qu'il poursuit. C'est fort de cela a-t-il poursuivi, que la conquête du pouvoir en régime démocratique doit être de bonne guerre : une guerre d'idées et non de personnes car celles-ci doivent être respectées dans leur dignité et dans leurs biens.

Poussant encore plus loin sa vision critique du pouvoir, Mgr Sastre en arrive à affirmer qu'il n'est pas politiquement sain de donner au président et à ses ministres l'illusion que le pouvoir acquis désormais leur appartient comme un bien propre, même si c'est pour un temps déterminé. Le pouvoir est un elixir qui monte très vite à la tête. Et rares sont ceux qui y ont goûté et qui ne veulent pas revenir s'y abreuver... Ainsi devait s'exprimer le conférencier pour insister sur la nécessité absolue de mettre des garde-fous sérieux au pouvoir. Cette précaution paraît d'autant plus indispensable que notre mentalité traditionnelle concourt à sacrilégier le chef... A cet effet, la thèse qui prône une certaine adéquation entre la démocratie et nos réalités africaines

devra plutôt ramer à contre-courant de cette mentalité a affirmé l'évêque de Lokossa. Aussi, a-t-il précisé que la démocratie est désescalation et dépersonnalisation du pouvoir. Par conséquent, elle postule la clarté, exige le contrôle et suppose l'intelligence des rouages de la politique ; autant de choses qui sont aux antipodes des forces obscures qu'on essaie de mettre en branle pour dominer le peuple".

L'EVANGILE FACE A LA POLITIQUE

A bordant enfin la réflexion sur l'Evangile et les forces occultes, l'évêque posera une question capitale qui constitue le fondement même du débat actuel : « Si tu es chrétien, si tu veux prendre au sérieux l'Evangile, quelle doit être ton comportement face aux forces occultes dans le contexte démocratique auquel notre pays est confronté ? » Notre réponse a indiqué Mgr Sastre, doit partir d'abord d'une véritable compréhension de ce qu'est l'Evangile, cette bonne nouvelle de libération. Libération de la peur et libération du secret initiate de l'occulte sous quelque forme que ce soit : voilà ce qui résonne dans le nom de l'Evangile — Ainsi, du fait

(Lire la suite à la page 11)

ASSOCIATION « CHRETIENS DANS LA VIE PUBLIQUE »

Née de la réflexion d'un petit noyau depuis septembre 1989, l'Association « Chrétien dans la vie publique » (ACVP) a reçu officiellement le baptême le 5 mai 1990 à Cotonou.

Pour bien appréhender les objectifs et la raison d'être de l'ACVP, il est important de nous rappeler certaines des conclusions du Synode des Evêques tenu à Rome en octobre 1987.

Comme chacun le sait, ce Synode était consacré à « la Mission et le Rôle des Laïcs dans l'Eglise et dans le Monde ». Dans leur rapport final, les Pères du Synode ont mis un accent particulier sur la responsabilité des chrétiens engagés dans la gestion et l'administration du bien commun au plan national et international. Les sollicitations sont en effet très nombreuses et diverses dans ce monde de la haute administration et des affaires de passer outre les valeurs de l'Evangile pour s'assurer le succès. Les chrétiens engagés dans ce monde doivent être vigilants pour concilier la paix, la justice et l'amour avec les exigences du plein exercice de leurs fonctions. L'objectif fondamental de l'ACVP est de promouvoir cet esprit de paix, de justice et d'amour en aidant à la diffusion de l'Evangile dans le monde de la haute administration et des affaires.

L'ACVP est dirigée par un bureau de 6 membres.

Président : Jean-Pierre Ezin
Secrétaire général : Lucien Chédé

On devient membre de l'ACVP par cooptation ou Parrainage.

LA LOI GENE ET GENERA TOUJOURS ...

(suite de la première page)

guillerette poussant un ouf de soulagement descendant les marches de l'escalier du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération qui, exceptionnellement a abrité les assises de l'auguste assemblée. Pourtant la session n'a pas divisé les participants en vainqueurs et en vaincus. Seul a triomphé du grand débat national relatif au principe de la limitation d'âge, le Peuple béninois qu'il faut servir désormais de façon efficace et responsable.

La discussion a polarisé bien des esprits et soulevé beaucoup de passion depuis l'ouverture, le lundi 18 juin 1990, de la campagne nationale de popularisation de l'Avant-Projet de la nouvelle Constitution. Elle a été menée sans issue par le Haut Conseil de la République lui-même, qui a préféré la soumettre à l'arbitrage du Peuple.

CONTRE LA LIMITATION D'AGE

Pour ce que nous connaissons, une grande majorité s'est prononcée en faveur de la limitation d'âge et a retenu la tranche de 40 à 70 ans. Malgré les longs et riches plaidoyers, hauts en couleur des adversaires du principe de la limitation, le Haut Conseil, par consensus a décidé de s'en remettre à la volonté populaire clairement exprimée à travers les amendements recueillis.

A l'encontre du principe de limitation, il a été avancé, entre autres arguments, qu'une telle mesure est inadmissible dans un Etat de droit et qu'elle enfreindrait les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et des articles 3 et 13 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples auxquelles la nouvelle Constitution entend adhérer intimement. L'argument est d'importance et mérite d'être examiné avec sérieux et objectivité.

L'article 3 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples dispose en effet que « Toute personne bénéficie d'une totale égalité devant la loi ». L'article 13 ajoute que « tous les citoyens ont le droit de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ce, conformément aux règles édictées par la loi ».

« Tous les citoyens ont également le droit d'accéder aux fonctions publiques de leur pays ».

Au regard de ces dispositions que nous voulons considérer comme partie intégrante de notre Droit interne, peut-on encore envisager de restreindre la liberté des citoyens à briguer un mandat de Président de la République ?

A priori, la réponse est négative. Mais si l'on poursuit la réflexion la réponse ne paraît pas aussi simple.

UN ARBITRAGE QUI EXISTE PARTOUT

En effet, on observe que tous les pays, même ceux d'entre eux qui se disent champions de la protection des droits de l'homme, à des degrés divers, pratiquent la limitation d'âge. Aux Etats-Unis par exemple, la majorité civile est fixée à dix-huit (18) ans comme au Bénin et dans bien d'autres pays. C'est arbitraire ! Et pourtant on accepte volontier qu'un âge-plancher soit fixé et exigé de celui qui veut accéder à des responsabilités comme celles d'électeur. C'est inique. Les citoyens de moins de dix-huit ans ne sont pas moins hommes et moins citoyens. Seulement, il n'est pas normalement sain que l'on permette à des enfants d'accomplir des actes aux conséquences aussi graves que celui d'électeur. L'intérêt général est que le pays soit gouverné par un homme compétent et responsable ce qui interdit que l'on confie le choix de ce leader à des personnes mineures et encore instables. D'ailleurs, il n'y a pratiquement pas eu de controverse sur la fixation de l'âge minimum mais plutôt de l'âge-plafond.

La fixation d'un âge-plafond tient également de la même philosophie. L'homme naît faible. Il n'acquiert sa pleine capacité que progressivement. Mais à partir d'un certain âge, la sénilité s'installe et la vieillesse affaiblit les fonctions organiques de l'individu qui perd lentement mais sûrement sa capacité de se souvenir, de réfléchir, d'agir et de réagir. Certes, l'âge de la sénilité est variable d'un individu à un autre mais bien que la médecine moderne s'efforce de retarder la sénilité, elle demeure une réalité incontournable pour toute personne dont la vie se prolonge. Il faut donc la prévoir.

En Droit, il faut souligner que, de façon dialectique, aux libertés publiques auxquelles les Etats démocratiques soucrivent, s'oppose l'ordre public (1). La notion d'ordre public n'est pas utilisée ici dans le sens matériel étiqueté qu'en lui donne en Droit public à savoir salubrité, tranquillité et sécurité publiques, mais plutôt dans son acception la plus large incluant les bonnes mœurs ou la décence et la défense des intérêts supérieurs de la Nation.

L'article 3 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples prend bien en compte cette opposition dialectique lorsqu'il dispose : « ... Sous réserve de l'ordre public, nul ne peut être l'objet de mesure de contrainte visant à restreindre la manifestation de ces libertés ». (liberté de conscience, de religions etc...) (article 8).

DANS L'INTERET DE LA NATION

La restriction de certaines libertés ou de la jouissance de certains droits n'est donc pas incompatible avec l'Etat de droit et la Démocratie. Dans un Etat de droit, si la paix, la sécurité et la décence, bref si l'intérêt supérieur de la Nation l'exige, on peut et on doit restreindre la jouissance de quelques droits et libertés. C'est là le fondement de la théorie des circonstances exceptionnelles en Droit public qui explique l'existence de l'article 16 de la Constitution française de 1958 ou de l'article 63 de l'Avant-Projet de la Constitution de la République du Bénin. C'est en vertu de cela que le Président Emile Derlin ZINSOU nous ne doutons pas de l'attachement à la Démocratie et aux Droits de l'homme a pris l'Ordinance n° 69-14 PR/MFPRAT du 19 juin 1969 (J.O du 29 juin 1969, pages 438 et suivantes) restreignant la jouissance du droit de grève dans notre pays.

La logique de la non limitation d'âge, pour alléchante qu'elle soit est dangereuse dans la pratique. Elle appelle l'admission de tout citoyen comme électeur et éligible qu'il soit civil ou militaire, enfant, adulte ou vieillard. Elle implique également que les dispositions du Droit social qui fixent à 14 ans l'âge minimum pour commencer à travailler au Bénin (travail rémunéré s'entend) et à 55 ans l'âge de départ à la retraite soient supprimées.

Maintenant que le vent du Renouveau commence à souffler, encore timide, mais plein de promesses pour le Peuple béninois trop longtemps humilié et divisé, une discussion de cette nature est regrettable. En Démocratie, les débats sont nécessaires et utiles,

parce que, de la confrontation des idées naît la voie médiane de la sagesse mais à condition qu'ils soient dépassionnés, menés la tête froide, et le cœur serein avec comme objectif primordial, l'intérêt national. Les menaces de violence proférées ça et là ne témoignent pas d'une bonne maturité de l'"esprit démocrate" de leurs auteurs. Elles relèvent plutôt de méthodes fascistes de sinistre souvenir que tout Béninois éprouve de paix et de liberté doit combattre résolument.

PAS DE LOI PARFAITE

L'Avant-Projet de la Constitution comporte d'autres conditions restrictives qui n'ont choqué personne. La controverse aurait pu être évitée si on n'avait pas, plus à tort qu'à raison, axé la question de limitation d'âge sur des personnes précises ou si on avait fait l'effort de s'élever au-dessus des considérations d'intérêt personnel. La loi dispose de façon générale et impersonnelle. Il n'existe nulle part au monde la loi parfaite, exempte de toute iniquité. La loi gène et gênera toujours parce qu'elle contrariera toujours des intérêts privés égoïstes. Mais elle sera réputée bonne si elle arrange et protège l'intérêt général.

L'impératif du moment, c'est construire notre pays dans la cohésion, la discipline libérée consentie et l'abnégation.

Cotonou le 16 juillet 1990
Charles Y. DJREKPO

(1) Libertés publiques et Ordre public sont en opposition dialectique. Cela veut dire que ces deux notions sont inséparables mais contradictoires. Dans un pays, il ne peut y avoir de libertés sans l'ordre public mais l'ordre public ne s'obtient qu'avec la restriction de la liberté.

TRIBUNE LIBRE

LA GUERRE DES AGES

Nous voici à une nouvelle étape de la tumultueuse histoire de notre merveilleux pays où « LE DEBAT DE LA METHODE ET DU CARACTERE » devra à nouveau jouer le rôle décisif.

Il y a déjà vingt-deux ans, l'élection présidentielle d'où les « anciens Présidents » avaient été PHYSIQUEMENT écartés, tenus en respect par la force des armes, avait posé à nos consciences choquées et troublées, la même énigme.

Qu'on se souvienne : une loi électorale avait été promulguée ; des candidats, tous des Dahoméens crédibles, avaient fait campagne ; naturellement, les partisans inconditionnels des anciens Présidents, à défaut du courage de se compter en faisant voter « bul-

lets blancs », ont préconisé l'abstention, ce qui confondait leurs voix avec celles des éternels abstentionnistes. — Ceux qui se sont déplacés régulièrement pour accomplir leur devoir civique en choisissant parmi les candidats en lice, ont été plus de 85 % à porter leurs suffrages sur le nom du Docteur ADJOU : la plupart d'entre nous ne le connaissaient pas, seuls son programme et son profil nous ont séduits. Et le Dr ADJOU était une bonne alternative, il aurait pu faire un grand Président de la République.

Mais les militaires partisans, cédant à des pressions d'où l'argent n'était pas toujours exclu, et violent la loi

(Lire la suite à la page 10)

CULTURE

L'HOMME DANS L'aire culturelle AJA-FON :
LE SECTEUR DE LA VALLEE DE L'OUEME

La réhabilitation de la culture africaine s'impose aujourd'hui comme hier à tout chercheur africain en quête d'une identité culturelle. Elle ne doit donc pas être seulement l'œuvre d'un temps passé (comme ce fut le cas pour le vaste mouvement de la négritude, celui de l'authenticité ou de l'africanité).

Il s'agit donc d'une démarche actuelle. Ce souci d'être dans le temps présent a fondamentalement inspiré une étude intéressante de Mellon DJIVOH et Gervais AVOUNDE sur l'homme dans son milieu traditionnel.

L'étude que nous publierons intégralement, en trois volets, commence aujourd'hui par la présentation de deux mythes sur l'origine de l'homme et du mal ; la définition des concepts de GBÉ, GBETÓ et GBEDOTÓ.

Dans la deuxième partie qui sera publiée prochainement, les auteurs de l'étude dégagent le caractère ambivalent de la personne dans les méthodes et les sentences traditionnelles.

Dans une troisième et dernière partie, les auteurs vous convient à une lecture anthropologique du « Fa » ou système de divination.

PRESENTATION DE L'aire
CULTURELLE:
LE (OUEME) « WEMB »

L'étude dont nous commençons la publication dans cette édition est une présentation de l'homme dans l'aire culturelle adja-fon, circonscrit au secteur de la vallée de l'Ouéme. Cette dernière appelée aussi le Wembe est une région située dans le Sud-Bénin. C'est un racourci qui relie les deux berceaux de la civilisation du Sud Dahomey : Abomey et Porto-Novo.

Cette situation géographique ajoute aux situations historiques (1) qui ont prévalu lors de l'installation de sa population en fera l'un des grands héritiers de la culture adja-fon.

On y retrouve donc trois langues : le gun, le ouemé (l'idiome du milieu) et le fon. C'est la région témoin du Bénin méridional.

A part les renseignements obtenus chez certains chercheurs cités dans cette étude, les informations qui suivent nous sont parvenues de Gaston ADIASOXO et Antoine KPONON à Bohicon, de Martin AGLIGAN à Zogbodome, dans la Province du Zou, et de Benoît BODJRENOU à Adjohoun, Serge Kodjo HOUNKPONOU et Dénon AGANOU à Dékin dans la plaine de l'Ouéme.

(1) Quant à l'installation de la population de l'Ouéme, M. Finagnon OKE nous invite à reconnaître deux étapes. La première fois à la suite des luttes provoquées par la succession du royaume d'Allada entre les trois frères. Si le vainqueur garda le trône, les deux autres s'enfurent avec leurs partisans pour fonder le royaume d'Abomey et celui de Porto-Novo. Le deuxième exode (certainement le plus important) s'est produit en 1724 lors de la prise d'Allada par les Aboméens. Les fuarays vinrent grossir le nombre de leurs cousins déjà installés dans la région.
cf. Finagnon OKE « Notice sur les villages lacustres du Dahomey » in IRAD N° 13, Juin 1969.

I — LA CONCEPTION
TRADITIONNELLE DE
L'HOMME À TRAVERS
LES MYTHES ET
LES CONCEPTS

Pour faire une approche anthropologique de nos sociétés traditionnelles, il faut essayer de pénétrer la culture orale. Cette dernière est une ressource inépuisable de contes, de mythes qui se cristallisent à travers les différents concepts de GBÉ, GBETÓ, et GBEDOTÓ. Nous présenterons en un premier moment deux mythes : l'un sur l'origine de l'homme ; l'autre sur l'origine du mal. Cela nous conduira à une analyse des termes gbe, gbéti et gbédotó.

A / LA CONCEPTION DE L'HOMME
À TRAVERS LES MYTHES

Les mythes qui relatent l'origine de l'homme, révèlent que l'homme est un être unique en sa nature (corps-esprit) et considéré comme une merveille de la création. Ces mythes disloquent bien l'homme du problème du mal et expliquent aussi que ce dernier trouve son origine en l'homme. Notre choix s'est porté sur deux mythes que voici.

1 — Mythe de l'origine de l'homme

A l'origine des temps, il n'y avait que Dada Ségbó (Dieu créateur ou Gbédotó), les voduns (divinités) qui l'entouraient avec de multiples anges considérés comme messagers.

Le monde et tout ce qu'il contient, les plantes, les animaux de toutes sortes existaient mais sans surveillant, sans gardien. Les voduns et les anges essayaient tant bien que mal de remplir ces tâches. Ils les observaient, suivaient leurs mouvements et rendaient compte à Dada Ségbó. Seulement ils ne pouvaient exercer aucune influence directe et constructive sur ces créatures. Leur nature de « Yé » ou « pur esprit » était pour eux un handicap. Leurs activités n'étaient pas souvent efficaces puisqu'ils n'avaient rien de commun avec ces éléments de la nature. Ils n'avaient aucune prise concrète sur la nature. Leur rôle était donc limité.

Un jour, Ségbó Médjó décide de créer un « être » en chair et en os, doté de vigueur et d'intelligence, supérieur aux animaux, à qui il confiera la gérance du monde et de tout ce qu'il contient.

L'ayant créé, Ségbó Médjó l'appela « GBETÓ » c'est-à-dire le « père du monde ». Il réunit les voduns et les anges et leur fit part de son œuvre : « j'ai créé gbétó qui va gérer la création, le monde (gbe). Je lui ai donné intelligence et vigueur pour qu'il puisse agir intelligemment et efficacement sur la nature, la dominer et y mettant chaque fois de l'ordre (« tó »). C'est pourquoi l'homme depuis toujours agit sur la nature et la domine. Ce pouvoir qui lui a été confié, est une participation directe au pouvoir même de Dieu. Il importe de noter ici quelques points importants de ce mythe :

- * La création de l'homme comme une nécessité postérieure pour pallier les insuffisances des voduns dues à leur nature de pur esprit.
- * Sa dépendance directe de Dieu lui-même.
- * La puissance de l'homme sur la nature.
- * Son rôle d'organisateur et de gérant.

Une autre légende raconte plus brièvement l'origine du mal en insistant sur le désordre occasionné par la faute de l'homme.

2 — Mythe de l'origine du mal

Dès l'origine, Dada Ségbó qui a créé le monde, a tout disposé dans un ordre parfait. Toute la création vivait dans l'harmonie. Le ciel était plus proche de la terre. Dada Ségbó crée l'homme et lui donne tout. Il l'a choisi comme roi de la création et lui a donné autorité sur toutes choses. L'homme était fier de sa situation. Il était heureux. Il prospérait sans peine. Ségbó Médjó avait une grande sollicitude pour les hommes et prêtait oreille à leurs doléances.

Mais hélas, un jour une vieille femme se couvre contre le ciel (qui était tout proche) son balai couvert de fientes de poules. Du coup le ciel s'est éloigné de la terre. Depuis ce temps le désordre s'est instauré. Les hommes ne peuvent plus s'adresser aussi facilement à Dieu. La nature elle-même est devenue rebelle aux injonctions de son maître ; d'où la sécheresse, l'inondation, la maladie, les épidémies. L'homme même ne s'entend plus avec ses frères. C'est ainsi que l'ordre et l'harmonie originel n'ont pu être maintenus à cause de la faute de l'homme. Ce mythe est raconté partout dans les milieux ethniques adja-fon et même au-delà (1). Retenons ici quelques idées forces :

- * L'union primitive de l'homme et de la nature avec Dieu symbolisée par la proximité du ciel.
- * Le mal qui à l'origine n'est pas concomitant à l'homme.
- * La désunion entre Dieu et l'homme source des maux qui entraînent

des conséquences même naturelles.

* L'homme qui ne peut réellement s'épanouir que dans la communication avec Dieu.

Quelles réflexions nous suggèrent ces deux mythes ?

3 — Réflexions sur ces deux mythes

Ces deux mythes nous révèlent quelques idées précises sur la conception traditionnelle de l'homme : son origine, son bonheur et son rapport avec le cosmos.

Dans le premier mythe l'homme est présenté comme un être supérieur créé par Dada Ségbó. Il a reçu de lui une mission spécifique : organiser et maintenir le monde dans l'ordre et l'harmonie. L'homme est rendu capable de cette action par son intelligence et sa nature (corps-esprit). Il a charge de dominer le monde. Cette domination n'est pas celle d'un despote. Ce pouvoir est d'ordre paternel. C'est un pouvoir qui n'écrase, ni ne détruit mais qui construit et élève. L'homme est le père de la création.

Quant au second mythe, tout en mettant l'accent sur l'origine du mal, insiste sur la condition de la bonté de l'homme : le bonheur de l'homme réside dans la proximité de Dieu.

Ces mythes mettent aussi l'accent sur la dimension spirituelle ou religieuse de l'homme. L'homme est, contrairement aux autres êtres vivants, le seul être capable de relation verticale avec Dieu. Il ne peut demeurer heureux sans ce rapport étroit avec l'Etre Suprême. C'est bien ce désir légitime qui l'anime dans les actes d'adoration et de reconnaissance.

Dans le but d'approfondir ces divers points de vue, nous nous proposons, comme suite, de faire une analyse plus systématique des concepts de GBÉ, GBETÓ et GBEDOTÓ.

(a suivre)

Mellon Djivoh et
Gervais Ayounde

(1) Voir L-V. Thomas et R. Luneau in *Les Sages dépossédés*, R. Lafont 1977, pp 147-156.

LA CROIX
DU BENIN

Rédaction et Abonnements

« LA CROIX DU BENIN »

B. P. 105 - Tel. 32-11-19

Comptes :

C. C. P. 12-76

B C B N° 40-00-033500-69

C O T O N O U

Directeur de Publication

BARTHELEMY

CAKPO ASSOGBA

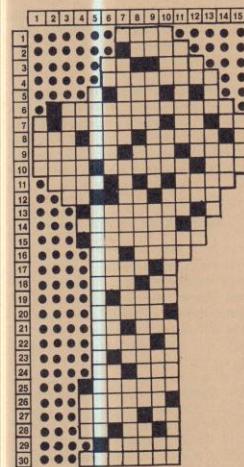
Dépôt légal n° 600

Tirage : 5500 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME

UN PEU DE DISTRACTION

LE BENIN EN MOTS CROISES



Horizontalement.

— 1. Pays limitorphe de la République du Bénin. — 2. Gamin déluré et malicieux. — 3. Note de musique. Baudet. — 4. Af-fidé. — 5. Mesure agraire de superficie. — 6. Folies des grandes. — 7. Ladrière. Ville de Chalidé. Règle de dessinateur. — 8. Langue du Moyen âge. Atre sans la première lettre. Tragédie. — 9. Ourdie. Dis-pot de vin. De bonne ou de mauvaise qualité. — 10. Une maladie qui sème depuis quelques années la panique dans le

sais. Note. — 12. Conjonction. Prénom féminin. Dans. A moi. — 13. Epouse d'Adam. Mince et svelte. — 14. Suit le patron. Armée féodale. — 15. Prophète juif.

Verticalement.

— 1. Pourritures des grains de raisin. — 2. Membrane de l'œil. — 3. Ceux dont la santé est altérée. — 4. En ville. Petite nappe d'eau stagnante. Abréviation d'un antibiotique actif contre le bacille tuberculeux. — 5. Pierre précieuse. Composition à base de sel d'argent. — 6. A moi. Interruption. Félidé. Héros du déuge. Purgatif. Va à reculons. — 7. Rome en est la capitale. Salubres. Restitue. Mesure chinoise. Attaché. — 8. Dégagé phonétiquement. Commerce d'échange. Article Malette. Chasseur de volatiles. Sorgo. — 9. Soldat américain. Médite du nouveau Refus d'une chose due. Malade de la peau. Tentatives. Abréviation pour service obligatoire. — 10. Enlevait. Chose latine. Abandonnée. Cercle très fermé. Endroit. — 11. Conseilla. Moitié d'écus-monde entier. Mouche africaine. Enzyme. — 11. Esclave sous la féodalité. Dix fois dix. — 12. Pronom réfléchi. Chiffres romains. Conjonction qui sera à amener la conséquence. — 13. Organes producteurs de gamètes. — 14. Dévoilés. — 15. Regardera à la dépense. — 16. Symbole chimique. Vieux seigneur. — 17. Moulure curviligne. — 18. Fin de messe latine. Voyelle de are. — 19. Fête. — 20. Génie des eaux. — 21. Symbole chimique. Aride. — 22. Appelle. — 23. Terres isolées. — 24. Difficulté. Levant. — 25. N'accepte pas. — 26. Châtiéra. — 27. Fruit de l'arequier. Sujet. — 28. Pronom réfléchi. Etat major. — 29. Fruit de l'alizier. — 30. District de province du Bénin.

Solution en page 10

JEU DES SEPT ERREURS



Solution en page 9

CHIFFRES CODES

$\Delta = \square$	$\Delta \Delta \Delta \Delta \Delta = 20$
$\rightarrow = \square$	$\Delta \Delta \Delta \Delta \Delta = 19$
$\times = \square$	$\rightarrow \Delta \Delta \Delta \Delta = 21$
$\# = \square$	$\Delta \Delta \Delta \Delta \Delta = 24$
$= = \square$	$\Delta \Delta \Delta \Delta \Delta = 19$
	$11 11 11 11$
	$22 17 21 19 24$

Dans la grille ci-dessus, les chiffres ont été remplacés par des symboles. Chaque symbole représente toujours le même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre de 1 à 6 se trouve derrière chacun des symboles utilisés.

Solution en page 11

Sport

DEMI-FINALES ALLER DE LA COUPE DE L'UFOA
LA DECEPTION

Les représentants béninois aux demi-finales aller de la coupe de l'Union des Fédérations Ouest africaines de football (UFOA) ont été tenus en échec à Cotonou par l'ASEC d'Abidjan sur le score de 0 but partout. Une rencontre de mauvaise facture qui a établi les insuffisances et lacunes du Mogas-90 qui devra négocier dans quelques jours la phase retour à Abidjan.

De toutes les rencontres internationales de football de grands enjeux, jamais négociées au stade de l'amitié, celle du dimanche 15 juillet dernier aura certainement été la plus mauvaise que les amateurs de football ont suivi sur ce stade. Dans le cadre de cette demi-finale aller de la coupe de l'Union des Fédérations Ouest africaines de football (UFOA), les Béninois du Mogas-90 étaient opposés aux Ivoiriens de l'ASEC-Mimosa. Les Ivoiriens arrivés à Cotonou après avoir battu en quart de finale les représentants du Burkina Faso (4-0 à l'aller et 1-0 au retour) ont abordé le match sans complexe. Une bonne occupation du terrain, rigueur dans le marquage, des touches de balle rapides et des contre-attaques dangereuses pour l'équipe adverse. Les coéquipiers du capitaine Aka Kwamé ont su, à travers cette maîtrise de la balle, gérer les Béninois jusqu'à la fin du temps réglementaire.

Irénée A. Zannou

COUPE DU MONDE 1998

MAROC CANDIDAT A
L'ORGANISATION

UNE QUESTION DE STRATEGIE

Pendant presque toute la durée de cette demi-finale aller de la coupe de l'UFOA, les pétroliers, apparemment, n'ont développé que trois actions dangereuses. Les pouliniers de l'entraîneur César Dagba se sont montrés inefficaces, moins entreprenants et moins audacieux. La machine offensive n'a pratiquement pas existé en dehors du n° 10 muselé par les défenseurs ivoiriens. L'axe central de l'équipe n'a pas fonctionné. Tout le match s'est déroulé en lignes arrières du Mogas-90. Les Ivoiriens, dès lors, ont profité de la lassitude des Béninois pour multiplier des attaques. Heureusement pour les pétroliers, quelques imprécisions des joueurs de l'ASEC-Mimosa n'ont pas permis à l'équipe ivoirienne d'ouvrir le score. Alors on se pose une question. Pourquoi l'encadrement du Mogas-90 a-t-il opté pour un renforcement de la défense au détriment de la ligne offensive ? De source proche de l'encadrement, on indique que cette stratégie vise à empêcher l'équipe adverse de marquer des buts et de procéder ensuite aux contre-attaques rapides. Seulement, ce dimanche 15 juillet, cette stratégie s'est révélée inopérante. On retrouvait constamment à la défense du Mogas-90, un paquet de joueurs imprécis, inefficaces. L'attitude des Béninois à cette phase de la compétition a aussi montré les limites des joueurs du Mogas-90. En dehors de quelques rares joueurs qui ont peut-être le niveau d'une compétition internationale, les autres doivent se mettre sérieusement au travail pour parfaire leur football. Car nombreux étaient les spectateurs qui ont été déçus par cette triste prestation des coéquipiers de Nougboyonhou Eusébe. C'est à croire que ce jour-là les pétroliers ont égaré leur imagination et leurs

réflexes, des qualités indispensables pour un football élaboré et compétitif. Cette rencontre allait de la demi-finale de la coupe de l'UFOA s'est, certes, soldée par un nul blanc (0-0), mais la compétition se poursuit. Les représentants béninois se doivent maintenant de s'affranchir des quelques complexes d'inériorité qui sommeillent encore en eux pour faire un match ouvert à Abidjan (Côte d'Ivoire). La partie ne sera pas facile. Les Ivoiriens évolueront sur leurs propres installations et devant leur public. Et lorsqu'on sait que l'ASEC Mimosa est actuellement en tête du championnat ivoirien de football devant Africa-Sport, il y a de quoi s'inquiéter. Il est vrai, les Béninois n'ont pas le droit de s'avouer déjà battus, mais ils sont obligés de compter avec tous ces facteurs s'ils veulent réellement créer une certaine surprise à Abidjan.

L'ANTISEMITISME EN FRANCE DE L'ANTIJUDAÏSME A L'ANTISEMITISME



Trente-trois tombes profanées, des pierres tombales arrachées, des stèles souillées et le corps d'un homme retrouvé de son linceul et empêtré

En mai 1990, plusieurs tombes du cimetière juif de Carpentras, dans le sud de la France, étaient profanées, un cadavre exhumé. Un acte qui a eu l'effet d'un électrochoc dans la société française. Le président de la République appela ses concitoyens à se « ressaisir » et quelques jours plus tard, une manifestation rassemblait dans la capitale plus de 100 000 personnes, toutes tendances politiques et confessions religieuses confondues, à l'exception toutefois du parti d'extrême droite, le Front National. Si ce parti n'était pas désigné comme responsable de la profanation, les propos ouvertement racistes et antisémites de son président, Jean-Marie Le Pen n'en étaient pas moins dénoncés par une classe politique enfin unanime, comme ayant pu légitimer un tel acte, donc comme dangereux. Le passage à l'acte de Carpentras renvoyait à la mémoire de l'autre passage à l'acte : le génocide nazi et provoquait chez les Français un brusque retour de données refoulées : l'antisémitisme latent dans la société française, enraciné dans une longue histoire.

L'anti-judaïsme chrétien

"Il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme : vous êtes tous uns dans le Christ-Jésus". Cet idéal de la religion chrétienne exprimé par l'apôtre Paul va être très imperfectement mis en pratique. Secte dissidente juive, le christianisme dès sa naissance entre en conflit avec le judaïsme dont il était issu. Proslytisme chrétien et prosélytisme juif se sont trouvés en situation de rivalité intense et l'Eglise n'a eu de cesse d'entretenir chez les chrétiens un sentiment de haine et de mépris envers le peuple "infidèle" et "décidé" responsable, par ses crimes de la malédiction qui s'attache à lui. Il faudra attendre le concile de Vatican II, en 1961, pour que l'Eglise catholique révise son enseignement traditionnel sur ce point.

Mais dans l'Occident chrétien, jusqu'au XI^e siècle, l'antijudaïsme théologique n'influe guère sur le statut juridique des Juifs marchands, agriculteurs, propriétaires d'esclaves, fonctionnaires, etc. ils sont plutôt bien intégrés à la société. La pre-

mière croisade, en 1096, constitue un tourment. Après l'an Mil — la fin du monde tant redoutée et attendue n'ayant pas eu lieu — la chrétienté occidentale mue par une espèce d'effervescence religieuse décide de reconquerir la Terre Sainte, de la reprendre aux Infidèles. Les Infidèles "locaux" seront les premiers à souffrir de ce zèle religieux et cette période marque le début de la détérioration du sort des Juifs en Occident pour aboutir à la fin du Moyen Âge, à leur expulsion ou réclusion au ghetto. Aux griffes religieuses traditionnelles s'ajoutent alors des accusations folles comme celle du meurtre rituel d'enfants chrétiens pour la fête de Pâques ou de la pollution des puits responsables de la propagation de la peste. Suppositions qui justifient les massacres de communautés entières, d'abord en Angleterre, puis en Allemagne et en France. Les Juifs sont également accusés de tourner en dérision la religion chrétienne dans leurs écrits. C'est ainsi qu'en 1240, le roi Saint Louis fait brûler le talmud (recueil de commentaires rabbiniques sur la bible) sur la place publique. Depuis le concile de Latran, en 1215, les Juifs sont contraints à porter un signe distinctif, la rouelle, l'ancêtre de l'étoile jaune, ou le chapeau. Aux XIV^e et XV^e siècle, ils deviennent les boucs émissaires pour excellence de tous les malheurs — peste, famines — qui accablent alors l'Europe. C'est de cette époque que date le premier reflux de Juifs vers l'est, notamment en Pologne.

L'hostilité anti-juive est également inspirée par le nouveau rôle économique des Juifs. Exclus de la plupart des métiers, ils furent contraints de se tourner vers le prêt à intérêt, interdit aux chrétiens par le droit canonique. Ils entraînent par ce biais des rapports conflictuels avec les pauvres qui ont recours à eux. En 1394, la France, un siècle après l'Angleterre et un siècle avant l'Espagne, chasse les Juifs non convertis. Ceux qui restent sur le territoire sont confinés dans des quartiers et zones délimitées — ghettos ou « carrières » du sud-est. Mais l'antijudaïsme médiéval n'est pas pour autant antisémitisme ou racisme. Il se fonde essentiellement sur des critères religieux et ne concerne que les Juifs restés fidèles à leur religion. Converti à « la vraie foi », un Juif cessait d'être Juif pour devenir un chrétien comme les autres ou presque. La France accueillera d'ailleurs, dans le Sud-Ouest du pays, essentiellement à Bor-

deaux les Juifs convertis établis au Portugal après avoir été expulsés d'Espagne. Traqués par l'inquisition parce que continuant à pratiquer en secret leur religion, les "marranes" trouvèrent un refuge à Bordeaux où les étrangers avaient le droit de commercer librement. La communauté ainsi constituée va devenir une des plus importantes mais aussi — et c'est une exception — des plus prospères et des mieux intégrées à la France de l'ancien régime.

égaux", c'était renier la Révolution elle-même dans son principe le plus profond (1).

Victoire de l'idéal sur les préjugés et la prudence politique. L'émancipation des Juifs par la Révolution ouvrait ainsi une ère nouvelle pour tous les Juifs d'Europe. En attendant les rechutes dont le XIX^e et le XX^e siècle seront féconds.

Naissance de l'antisémitisme

C'est à la fin du XIX^e siècle qu'apparaît l'antisémitisme, en Allemagne d'abord, puis en France. Nourri de l'anti-judaïsme chrétien et économique, l'antisémitisme introduit une nouvelle donnée : les Juifs sont désormais considérés comme des Sémites par opposition aux Aryens qui, dans la théorisation raciste du XIX^e siècle incarnent la pureté de la race blanche. Le Juif en vient peu à peu à constituer un grave péril pour un Occident défini comme "aryen chrétien". Par ailleurs, la réussite des Juifs dans bon nombre de domaines suscite de fortes jalousies. La réussite financière des Rothschild — qualifiés de sixième grande puissance d'Europe — sert de prétexte à l'amalgame entre judaïsme et capitalisme.

L'émancipation

A la veille de la révolution française, à l'anti-judaïsme chrétien traditionnel qui nourrit hostilité et méfiance à l'égard des Juifs, s'ajoute un anti-judaïsme "économique". Pour les commerçants et artisans, le Juif est un concurrent, effectif ou potentiel qu'il faut réduire ou éliminer.

Un avocat défendant une requête des marchands et négociants de Paris contre l'admission des Juifs, fait, en 1765, cette comparaison éloquente : "On peut comprendre les Juifs à des guêpes qui ne s'introduisent dans les ruches que pour tuer le miel qui est dans leurs entrailles..."

Si les motifs économiques prennent le relais des anathèmes religieux, l'antijudaïsme, dans la France — et l'Europe — du XVIII^e siècle, continue à trouver sa source dans la tradition catholique. Et l'on peut s'étonner que précisément les grands esprits du "siècle des lumières" n'ait pas libéré la France de cet anti-judaïsme traditionnel. Paradoxalement, c'est chez Voltaire, qui se veut champion de la lutte pour la tolérance que l'on trouve les expressions les plus catégoriques de l'aversion pour les Juifs, "le plus abominable peuple de la terre...". Les encyclopédistes, refusant le fanatisme et peut-être plus clairvoyants sur les intérêts économiques de la nation, prônent la tolérance, non l'égalité ou la liberté. Jean-Jacques Rousseau sera le seul à rendre hommage au peuple juif de la diaspora et à dénoncer le caractère nefaste des humiliations imposées sous couvert de la religion chrétienne.

On peut donc dire qu'en faisant proclamer la pleine citoyenneté des Juifs en France, le 27 septembre 1791, les partisans de l'émancipation prenaient une mesure véritablement révolutionnaire. Il est vrai que refuser aux Juifs le droit d'être des citoyens comme les autres, "libres et

Tous ces ingrédients se trouvent réunis dans l'affaire Dreyfus (cf encadré) qui marque un tournant dans l'antisémitisme français en lancerant dans un clivage des forces politiques qui prévaudra jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Un nom et un mouvement s'attachent à l'antisémitisme d'extrême droite issu de l'affaire Dreyfus : Charles Maurras, fondateur de l'Action française en 1898. Se définissant lui-même comme « Nationaliste intégral, monarchiste et antidémocrate », Maurras, qui va inspirer la droite pendant plus de quarante ans — va être le plus systématique des théoriciens dans le combat que l'extrême-droite antiparlementaire, antidiplomate et antisémite va mener con-

tre la Troisième République, "la Gueuse". L'action française sera mise à l'index en 1920 et Maurras condamné à perpétuité et à la dégradation civique en 1945.

Entre temps il aura été emprisonné en 1930 pour avoir menacé de mort des députés et s'il n'est pas l'auteur de la formule "plutôt Hitler que le Front populaire" qui résume la position de la droite et de l'extrême droite confrontées à l'arrivée d'Hitler au pouvoir en Allemagne (1933) et du Front populaire en France (1936), il en est le père spirituel.

Le déclenchement du premier conflit mondial (1914-1918) suspend l'agitation antisémite au nom de l'Union sacrée. Celle-ci ne survit pas à la fin des hostilités : la révolution russe suscite une vague d'antisémitisme considérable. Parmi les leaders bolcheviks se trouvent un grand nombre de Juifs, de même que parmi les animateurs fondateurs des partis communistes occidentaux. On tenait d'accréditer alors l'idée selon laquelle la révolution russe était le fruit d'un complot judéo-bolchévico-allemand... une vision un peu courte que l'Histoire n'allait pas tarder à démentir tragiquement.

La responsabilité de Vichy

« Si la juiverie internationale réussissait, en Europe ou ailleurs, à précipiter les peuples dans une guerre mondiale, le résultat n'en serait point une bolchévisation de l'Europe et une victoire du judaïsme, mais l'extermination de la race juive en Europe », déclarait Hitler en janvier 1939.



Adolphe Hitler

L'idéologie nazie développée par Hitler et qui trouvera son effroyable aboutissement dans la solution finale — l'élimination physique de six millions de Juifs entre 1940 et 1945 — aura marqué un tournant. L'antisémitisme — avec le racisme n'est plus seulement idéologie ou arme politique, mais est érigé en système de gouvernement. Et ce, non seulement en Allemagne, mais aussi, à des degrés divers — dans les pays qui vont passer sous la domination nazie après la victoire-éclair des troupes allemandes en 1939-40.

En France, sous le gouvernement du Maréchal Pétain mis en place à Vichy, en zone « libre », va s'instaurer une collaboration zélée avec l'occupant où la France va prendre le relais, et même au début, devancer, les mesures anti-juives préconisées par les autorités allemandes. Un zèle qui n'est pas seulement complaisance de la puissance vaincue à l'égard du vainqueur, mais qui répond au programme de « révolution nationale » de Pétain. Lequel s'appuie sur une vision rétrograde du nationalisme et de la société française, et

(Lire la suite à la page 12)

LE PAPE CONSACRERA LA BASILIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX DE YAMOUSSOUKRO (CÔTE D'IVOIRE) EN SEPTEMBRE PROCHAIN

(suite de la première page)

récents troubles survenus dans ce pays. Selon les observateurs présents en Côte d'Ivoire, les gens du peuple se déclarent « attristés et profondément choqués par la décision du Pape ».

En avril 1989, le Président ivoirien alors reçu en audience au Vatican, avait fait don au Pape de cette basilique, conçue comme réplique de la basilique Saint-Pierre de Rome. Le Pape avait accepté ce cadeau tout en soulignant, à l'intention du Président Houphouët-Boigny, la nécessité de promouvoir l'aide en faveur de la population locale.

la-Paix, devenue le symbole du christianisme dans une Afrique hier terre de mission, aujourd'hui cible de tous les intégrismes islamiques.

LA BASILIQUE

Sur le dôme doré de la basilique, la croix culmine à 158 mètres. D'un diamètre de 90 mètres, l'église proprement dite est entourée de 48 colonnes de style dorique qui supportent le dôme. Les murs ne sont autres que des vitraux d'une surface de 7.800 mètres carrés. Ces vitraux filtrent admirablement la lumière et donnent à l'intérieur de la basilique une atmosphère

mètres de ce péristyle ouvert sur une esplanade de plus de 3 hectares, bordée d'immenses jardins.

Le gros œuvre de la basilique a été construit en béton architectonique, un procédé nouveau qui permet d'utiliser le sable et la gravier (de Yamoussoukro) pour parvenir à imiter parfaitement la pierre.

A l'intérieur, l'autel de marbre blanc est surplombé par un baldachin de 23 mètres de haut, fait de bronze et de laiton.

Nul ne saurait vraiment, pour le moment, dire (sauf Dieu) combien cette basilique aura coûté en tout. Ce qu'on peut dire, c'est que nuit et jour et pendant trois ans, 1.500 ouvriers et artistes ont travaillé à sa construction.

La basilique Notre-Dame-de-la-Paix dont les actes auraient été signés début décembre 1989 avec le Saint-Siège qui de fait en devient propriétaire, bénéficie d'un statut d'extraterritorialité.

Yamoussoukro, village natal du Président Félix Houphouët-Boigny, et depuis 1983, capitale de la Côte d'Ivoire a environ 100.000 habitants.

La Côte d'Ivoire compte un peu plus de 2 millions de catholiques pour 10 millions d'habitants environ.



Vue aérienne de la basilique Notre-Dame-de-la-Paix, une réplique moderne de celle de Saint-Pierre atteinte de gigantisme

C'est au cours de son prochain voyage en Afrique, prévu du 1er au 10 septembre, que le Pape, qui visitera la Tanzanie, le Burundi et le Rwanda, s'arrêtera également en Côte d'Ivoire. Jean-Paul II présidera à cette occasion une réunion préparatoire au synode des Evêques africains, réunion à laquelle sont attendus des Évêques de 16 pays du continent.

130 HECTARES

Majestueuse, rayonnante, la basilique Notre-Dame-de-la-Paix, d'une couleur rose pâle qui tranche sur le vert profond de la forêt alentour, se dresse sur les 130 hectares d'une ancienne cocoteraie appartenant au chef de l'Etat ivoirien dans ce qui n'était alors qu'un village de brousse.

Réplique de la basilique Saint-Pierre de Rome, l'édifice a coûté une fortune et a fait couler beaucoup d'encre en raison de son gigantisme.

Rien n'a été trop beau ni trop grand pour construire la basilique Notre-Dame-de-

de grand recueillement. Ils ont été réalisés selon des techniques inspirées de celles du Moyen Age, avec du verre soufflé fabriqué à Saint-Just, près de Saint-Etienne (France). Les plus beaux vitraux représentent Notre-Dame-de-la-Paix et Jésus Christ avec, à ses pieds, le Président en prière. A la base de la coupole, douze très beaux vitraux symbolisent les douze apôtres.

La basilique contient 7.000 places assises et 11.000 places debout. Une climatisation jusqu'ici unique a été discrètement installée à l'intérieur même des pieds-dieu. Pour les jours d'affluence, d'immenses portes, ménagées dans les murs-vitraux, permettent d'ouvrir sur l'ensemble du parvis, d'une capacité de 50.000 fidèles. Entouré de 84 colonnes cannelées, le parvis, recouvert de marbre, a été conçu en forme de croix de 190 mètres de longueur et de 150 mètres de largeur !

Mais le plus impressionnant reste peut-être l'immense péristyle constitué d'une double colonnade en ellipse, large de 275 mètres. Les 128 colonnes hautes de 21



M. Félix Houphouët-Boigny

NOS AINES PARVENUS A UN NOUVEAU DEPART

« Seigneur, apprends-nous à prier » (Lc. 11, 1) ; « Jésus expliquait tout à ses disciples » (Mc. 4, 34) ; « Venez à ma suite et je vous ferai des pécheurs d'hommes » (Mt. 4, 19). On retrouve en ces trois versets des Évangiles tout le déroulement d'une vocation. Le Christ qui appelle apprend à prier, enseigne ceux qu'il choisit.

Ce même Christ continue d'appeler à son service des jeunes gens qui répondent : présent. Ainsi le Grand Séminaire Saint-Gall de Ouidah aura formé 14 « appelés du Seigneur » qui vont bientôt entrer dans le ministère comme diacres dès la fin de cette année scolaire 1989-1990.

NOS AINES, QUI SONT-ILS ?

Ils sont 14 grands séminaristes de différentes nationalités : Ivoirien (1) ; Togolais (1) et Béninois (12). Les Bé-



Simon Abhe
Daloa
(Côte d'Ivoire)



Kwaku J.
Amegblédé
(Togo)

ninois se répartissent par diocèse comme suit : Parakou (1) ; Lokossa (2) ; Cotonou (4) ; Abomey (5). Le Seigneur choisit qui il veut, où il veut : « ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis » (Jn 15, 16).

Nous n'oublions pas de mentionner ici le souvenir de Michel Savoëda que le Seigneur a rappelé à lui le 30 janvier 1987. Michel faisait partie de cette promotion actuellement en fin de cycle.

Alors que certains de cette promotion arrivent des Petits Séminaires, d'autres viennent de la vie ordinaire. Parmi ces derniers, certains ont fait le service militaire, d'autres sont issus des collèges, d'autres encore des Universités. Pourtant l'appel du Seigneur les regroupe tous autour d'un unique objectif : se préparer par la prière et l'étude à servir le Christ dans leurs frères.

SIX ANNEES DE GRAND SEMINAIRE AU MINIMUM

Ces jeunes gens ont connu un minimum de six ans de formation. Nous disons « au minimum » parce que durant la formation « il peut s'avérer utile que tel ou tel séminariste soit envoyé en stage pour un an afin de mûrir davantage ». En outre, après la sixième année, tout diacre fait quelques mois de stage en paroisse avant son ordination sacerdotale.

La formation intellectuelle est répartie sur deux cycles. Le premier cycle dit de philosophie s'étend sur les deux premières années du Grand Sé-

minaire. Il comporte en priorité l'enseignement de la Philosophie, le Mystère du Salut et la Théologie morale fondamentale.

Le second cycle dit de théologie s'étend sur quatre années. Il comporte l'enseignement de la Théologie dogmatique et morale et du Droit canonique.

Nos frères en fin de formation sont donc au terme du second cycle. Ils sont par ailleurs formés à la doctrine et à la pratique de l'homélie. Ils assurent la catéchèse des élèves du secondaire à la paroisse de l'Immaculée Conception de Ouidah et à la celle de Saint-Paul à Tové. (Tové est la seconde de paroisse de Ouidah). Ils développent ainsi en eux les aptitudes les plus importantes pour le dialogue avec les hommes, par exemple de savoir écouter les autres et de s'ouvrir en esprit de charité aux divers aspects de la condition humaine actuelle.

Chacun des 14 participe aux activités de la maison à travers les divers services qui contribuent au bon fonctionnement du séminaire. Nous voulons citer ici l'infirmier, le réfectoire, la chapelle, la bibliothèque et les divers comités. Cependant si le doyen est choisi en sixième année, ses autres frères de cours sont souvent d'anciens responsables des secteurs suscités. Car il faut laisser les plus jeunes prendre en mains les responsabilités pour permettre aux partants de mieux se consacrer à la préparation au ministère presbytéral.

Au séminaire, les étudiants de la 6ème année assurent la direction des groupes liturgiques en collaboration avec le Père « de semaine » pour les célébrations et animations liturgiques : messes, offices, partages d'évangile, chapelet. Certains ont même instauré dans leurs groupes des séances d'expositions sur divers thèmes.



Damien N'Goye Bio
Parakou



Vincent Nouhou
Abomey



Léonard Tchobo
Abomey



Jules Djodji
Abomey

La vie en communauté leur a permis de mieux se connaître, de s'accepter mutuellement voire de « discipliner leurs caractères et de se préparer à un fructueux travail en commun » car « il est essentiel que tous



David Batto
Abomey



Gaston Ogui
Abomey



Célestin Avocan
Lokossa



Hermel Tonato
Lokossa



Justin Dossou-Yovo
Cotonou



Justin Bocovo
Cotonou

départ des étudiants de la sixième année est perçu comme une grâce, parce qu'il faut servir le Seigneur après s'être laissé former par lui. Il n'y a pas à parler de tristesse ou de départ douloureux. Cependant, il ne faut pas non plus penser que nous leur disons familièrement « bon débarras » !

Nous reconnaissons les fruits de leur présence. Avec eux des amitiés constructives se sont nouées, car elles sont un stimulant précieux pour toute la vie sacerdotale. Les moments personnels de détente ont permis de sourire aux rencontres et aux échanges entre frères.

Nous avons par ailleurs vu certains qui se sont investis dans les détentes collectives dont les jeux, les veillées, les compétitions sportives. Nous en avons vu se donner entièrement aux matchs inter-promotions de foot-ball. L'important a été de les voir à l'œuvre car ils sont en principe pour nous des modèles à imiter. Ils ont essayé de l'être suivant les grâces requises du Seigneur. Maintenant ils vont partir. La tradition africaine dans laquelle nous nous inscrivons ne se lasse pas de donner des bénédictions à celui qui « arrive à un nouveau départ ».

LES SOUHAITS POUR Le « NOUVEL ENVOL »

Il est évident que certains de la promotion prendront l'avion pour rentrer chez eux. Mais au-delà de la « matérialité » de cet envol il faut voir plutôt un nouveau départ, celui du ministère pastoral dans l'Eglise de Jésus Christ.

Notre premier souhait est celui d'un fructueux ministère. Tout a déjà commencé au séminaire, et il s'agit de continuer, cette fois-ci, plus résolument que jamais. « C'est au bout de l'ancienne corde qu'on tisse la nouvelle ». Le modèle du prêtre c'est Jésus Christ. Et nous voulons reprendre ici, mais en forme de souhait, ce que le cardinal Tomko a dit en substance à l'ordination sacerdotale du 27 novembre 1988 au stade de l'amitié à Cotonou :

« Le prêtre est le continuateur du Christ sur la terre : le Christ a décidé



Ignace Dellouk
Cotonou



Félix Houessou
Cotonou

de continuer à rester avec les hommes dans l'Eucharistie et à instituer le Sacrement. Choisi par le Christ pour le continuer, le prêtre est appelé pour être avec le Christ, demeurer avec le Christ, vivre avec lui ; il doit rayonner le Christ par une vie intense de prière. Le prêtre est un homme choisi par le Christ pour être au service des hommes, pour les conduire à Dieu par l'Eglise. Il doit compter que Dieu est avec lui et sera avec lui ; il l'a dit et

il est fidèle» (cf. Revue Lumière du monde, 1er trimestre 89). Voilà en peu de mots l'essentiel d'un fructueux ministère pastoral.

Dans la même ligne, nous souhaitons et prions pour que nos aînés restent unis dans le ministère. Il y a continuellement insisté pendant son discours d'adieu dans l'évangile de Jean (17, 21-23). On dit souvent que « l'union fait la force ». En paraphrasant on dirait : « l'union avec le Christ et entre frères fait la force voulue par le Christ ».

L'union entre aînés suppose également l'union dans le Christ avec ceux qui sont encore en formation. C'est l'union dans le souvenir et la prière — c'est aussi l'union dans les visites de courtoisie que nous aurons à leur rendre en paroisse, qu'ils soient encore en stage ou déjà prêtres. C'est cela même le principe d'une amitié désintéressée. « La charité ne peut pas exister dans le cœur de plusieurs sans s'épancher au dehors. C'est un feu qui s'éteint faute d'aliment ».

En outre nous souhaitons et prions qu'ils deviennent des exemples vivants, concrets, à imiter. C'est facile de se prendre pour modèle. Certes, Saint Paul s'est donné pour modèle mais « comme celui du Christ ». Que toutes les lectures spirituelles sur les relations du prêtre avec les différentes catégories de personnes portent leurs fruits. Nous insistons surtout sur les amitiés. C'est pourquoi nous formulons cette prière à leur intention et à celle de ceux qui les suivent :

« De même, Seigneur, qu'ils ne chassent pas une hostie plutôt qu'une autre quand ils vont communier des malades le prêtre car tu es présent en toutes les hosties ; de même, ne les laisse pas choisir leurs amis car tu es présent sur chaque visage humain qui se présente à eux ».

UN APPEL

Un regard observateur comme le nôtre ne saurait avoir une conclusion. Car nous avons présenté ce que nous savons en fonction de ce que nous sommes. D'autres feront découvrir bien des aspects non mentionnés.

Nous avons la certitude que tout chrétien qui lira cet article aura une pensée et une prière spéciales pour nos frères, qui peuvent reprendre à leur compte cette exhortation de Saint Paul aux Ephésiens : « prier pour nous afin qu'il nous soit donné d'ouvrir la bouche pour parler et d'annoncer hardiment le Mystère de l'Evangile... Obéissez-nous la hardiesse d'en parler comme nous le devons » (Eph. 6, 19-20).

Aristide Gonsalvo
Séminaire Saint-Gall
Ouidah

SOLUTION DU JEU DES 7 ERREURS de la page 5

- 1^e) Cercle en spirale.
- 2^e) La flamme de la bougie de gauche.
- 3^e) La flamme de la bougie de droite.
- 4^e) Le bas du bougeoir de gauche.
- 5^e) Le bas du bougeoir de droite.
- 6^e) La bouche du prêtre.
- 7^e) Le bord de l'autel.

DECOUVRONS ENSEMBLE LA PAROISSE SAINT-CHARLES LWANGA DE BOHICON

Bohicon, nul doute, est un grand carrefour. On y passe pour diverses directions. Mais il n'est pas connu de tous les usagers de cet important carrefour que c'est à l'aide de deux paroisses dans Bohicon que l'Eglise catholique s'occupe de l'évangélisation des habitants de la contrée qui abrite ce carrefour.

L'une des paroisses est dédiée à Saint François d'Assise et l'autre à Saint Charles Lwanga qui fut un des martyrs de l'Ouganda le 3 juin 1886. Si celle qui est dédiée à Saint François d'Assise est bien connue avec sa belle église toute en pierre, l'autre dédiée à Saint Charles Lwanga ne l'est pas tellement. Et pourtant cette paroisse existe depuis 20 ans. Elle se trouve presque en face de l'ancien cours Monseigneur Steinmetz. Située exactement derrière le Curé qui se trouve sur la route qui va de Bohicon à Abomey, elle est née de la volonté de Monseigneur Lucien Monsi-Agboka qui voulait un peu décongestionner la paroisse mère Saint-François d'Assise. Le premier Curé, installé en 1970, fut le Père Loïc de la Monneraye (SMA) à qui revient le mérit d'avoir su démeurer seul au milieu de beaux palmiers et d'ouvrir certaines stations. Nous y reviendrons plus tard. Les chrétiens à cette époque étaient peu nombreux et c'est pour cela que l'on construisit à cette même époque une petite chapelle pour les gens de Bohicon appelaient par dérision « Saint-Charles le hangar » étant donné l'aspect de pauvreté qu'il montrait. Le Père Loïc resta peu de temps. En 1974, il fut nommé à Saint-François d'Assise en remplacement du Père Ibarreta.

Le deuxième Curé fut le Révérend Père Paul-Henry Dupuis qui continua l'œuvre de son prédécesseur. Il en fut le Curé de 1974 à 1983. Sous la houlette de ce vigoureux pasteur, le nombre des chrétiens augmente légèrement — d'autres stations s'ouvrent comme Djodjognon — d'autres retournent à leur culte traditionnel.

Aujourd'hui, comment se présente la paroisse Saint-Charles Lwanga ? D'abord, la petite chapelle est devenue trop petite — la preuve, le dimanche, la moitié des chrétiens participent à l'Eucharistie à l'ombre des palmiers. C'est assez sympathique mais cela pose problème. Lorsqu'il pleut, tous ceux qui se trouvent sur la cour cherchent à rentrer dans l'église pour se mettre à l'abri. Face à cela, Monseigneur Agboka m'a demandé de construire une nouvelle église. La pose de la première

re pierre a eu lieu le 1er juin 1986, jour où nous fêtons Saint Charles Lwanga. Mgr Agboka avait, avec l'humour qui le caractérise, demandé que



cette première pierre ne demeure pas orpheline.

Sa prière a été exaucée puisque, aujourd'hui, l'église est bien sortie de terre. Le gros œuvre de maçonnerie est terminé. Le maître maçon est celui-là même qui avait construit l'église Saint-François d'Assise. La nouvelle église fait 25 mètres de large sur 40 mètres de long — Sa hauteur est de 10,50 mètres. Elle pourra contenir à peu près 1.000 personnes — ce qui n'est déjà pas si mal. En ce moment, pour la maçonnerie, nous avons dépensé environ 8 millions de francs CFA. Cet argent provient de vente de charité, d'un don de Mgr Agboka. Il reste à trouver de l'argent pour les travaux de finition. Le travail est donc loin d'être fini. L'ancienne chapelle rénovée servira à faire des salles de catéchisme — ce qui nous fait cruellement défaut en ce moment. Les catéchumènes sur Saint-Charles Lwanga même c'est-à-dire sans les stations, on s'en doute, sont environ 800. Le catéchisme se fait à l'ombre des palmiers. Cela dis traît les enfants et il y a problème quand il pleut.

Pour la vie de la paroisse, il existe à peu près ce qui existe dans les autres paroisses :

- chorale Hanyé ;
- Madab pour les enfants ;
- Caritas pour venir en aide aux plus défavorisés dans la mesure de nos moyens ;
- un comité paroissial dynamique mais vieillissant ;
- un comité de construction ;

— un groupe A.C.F. pour les adultes.

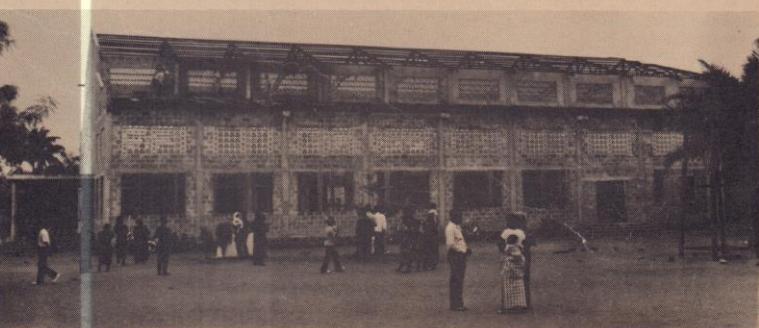
Pour la catéchèse, nous sommes aidés par les frères et quelques instituteurs qui viennent bénévolement se mettre au service de la paroisse, qu'ils en soient remerciés.

Pour le moment, la paroisse compte 25 stations. Elle travaille dans 3 districts — le district de Bohicon, le district de Zogbodomé qui va jusqu'à Massi et aussi le district d'Agbanyizoun. Les distances sont grandes et en saison des pluies difficiles d'accès. Il y a aussi, signalons-le, deux stations qui sont du Mono mais dont l'accès est plus facile par Bohicon : Ouenda et Tchito. Le nombre des catéchumènes des stations s'élève aux alentours de 1500. Certaines stations dynamiques ont par exemple un champ pour la mission : c'est le cas d'un village situé à Zogbodomé. Cet apport financier joint à ceux des ventes de charité leur ont permis de construire une belle église qui est déjà couverte. D'autres stations sont vieillissantes, c'est le cas de Cana. Mais il faut dire que beaucoup d'enfants et de jeunes de ces stations sont à Cotonou. Ils y traillent pour certains, d'autres doivent vivre là-bas au crochet d'un grand frère. Ce qui est frappant, c'est que, dans ces villages, beaucoup de jeunes veulent aller vivre à Cotonou et grossir sciemment ou inconsciemment le nombre des chômeurs alors que chez eux, il y a la terre. Il suffit de se courber pour la travailler. Ne faudrait-il pas que ces jeunes s'arrêtent un instant pour méditer, un temps soit peu, sur la fable du laboureur pour savoir que la terre ne ment pas et qu'un trésor est caché dedans ? C'est un constat dans certains villages : je pense à Kinta, à Akiza, à Déno où il n'y a que des vieillards et des tout petits enfants, les jeunes, les bras valides sont à Cotonou ou Bohicon.

D'autres villages attendent d'être évangélisés. Certains demandent même la visite du prêtre. D'autres, par contre, se contentent de leur religion traditionnelle. Tout cela démontre l'étendue du travail à faire. C'est pour cela qu'il faut prier et encourager les vocations.

La Parole de Jésus à ses Apôtres est toujours d'actualité : « la moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux ».

Révérend Père
Pierre MORILLON



BASSIN DU LAC TCHAD : UNE SATELLITE ET... DES PIROGUES POUR LE TRACE DES FRONTIERES

Il aura fallu attendre plus d'un quart de siècle après la création de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) pour qu'enfin les frontières inter-Etats soient matérialisées sur le terrain : une zone qui couvre 427.300 km² sur lesquels vivent un peu plus de sept millions d'agriculteurs, de pêcheurs, de nomades. Des « pyramides » de 7 tonnes chacune, dont les dernières viennent d'être plantées, jalonnent désormais, sur 350 km, cette véritable mer intérieure que se partagent le Cameroun, le Niger et le Tchad.

Le lac Tchad est situé à une centaine de kilomètres au nord de la capitale, N'Djaména. Son bassin couvre une zone de 427.300 km². Les quelque 7 millions d'habitants du lac (30 km de diamètre d'eau au minimum, mais beaucoup plus en saison des pluies, ce qui en fait une véritable mer intérieure) sont des agriculteurs, des pêcheurs, des nomades.

Pendant de longues années, la démarcation des frontières donna lieu à des controverses, des polémiques parfois ponctuées de bruits d'armes, entre les quatre Etats riverains : le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigeria. Aussi, la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), instance de concertation inter-Etats créée en 1964, a-t-elle lancé, en 1988, un appel d'offres pour les travaux d'abordement de la zone. Après adjudications, le marché revint à un organisme français, l'Institut géographique national (IGN) qui, pendant deux ans, dépêchera sur le terrain plusieurs équipes successives, utilisant tout à la fois la technique de pointe du positionnement par satellite et le seul moyen de transport possible en ces lieux : la pirogue.

DES « PYRAMIDES » DE 7 TONNES

Pour construire les bornes, plusieurs dizaines de personnes ont transporté des charges de ciment sur la tête en pleins marécages et les instruments de mesure ainsi que les ordinateurs ont été placés à bord des pirogues. Campant sous la tente et pilotant des véhicules tout-terrain avançant péniblement à 4 km/heure, les ingénieurs de l'IGN ont largement utilisé la technique de positionnement de haute précision par satellite (système de positionnement mondial GPS) (1).

Plantées tous les cinq kilomètres, 70 bornes (des « pyramides » de 3 m de hauteur et pesant 7 tonnes chacune) jalonnent désormais, sur 350 km, les zones de démarcation inter-Etats.

La répartition du bassin du lac Tchad entre les Etats riverains se présente désormais comme suit :

Etats	Superficie en km ²	Pourcentage
Cameroun	37.500	8,5 %
Niger	121.500	29,5 %
Nigeria	90.000	21 %
Tchad	178.300	41 %
	427.300	100 %

(1) GPS : « Global system positioning » est un satellite américain qui se trouve à 20 000 km de la Terre. Il fait partie de la série de satellites lancés par Challenger Columbia.

Parmi les remèdes étudiés, un vaste projet dénommé « Transqua », proposé par une société italienne, envisage le transfert, chaque année, d'environ 100 milliards de m³ du bassin du fleuve Congo-Zaire vers la zone sahélique du lac Tchad. Aucun financement n'a toutefois permis, jusqu'à présent, d'engager une étude de faisabilité de ce projet.

Au mois de février dernier, le 7ème Sommet des chefs d'Etat du CBLT,

(Lire la suite à la page 11)

LA GUERRE DES AGES

(Suite de la page 3)

électorale qu'ils avaient eux-mêmes fait élaborer et adopter, ont manqué de caractère et ont cédé... On connaît la suite :

« un gouvernement qu'ils ont aidé à mettre en place et qu'ils ont juré, urbain et orbi, « de soutenir pendant au moins cinq ans », et qu'ils renverseront crapuleusement moins de 18 mois plus tard,achevant de consumer la tradition du parjure ;

« un conseil présidentiel », gouvernement collégial de trois sur les quatre anciens Présidents, et qui a été le seul compromis possible après le spectacle affligeant d'un pays mis à feu et à sang par des hommes qui, au temps de l'Exil forcé, ont proclamé leur « union définitive et sacrée », mais qui, une fois sur le terrain, ont retrouvé leurs vieux démons, leurs vieux conseillers et leurs éternels fantasmes ;

* La révolution marxiste-léniniste qui a fait, au superlatif ou au paroxysme, la synthèse douloureuse de tous les malheurs et de toutes les misères de nos régimes politiques dans notre Pays depuis le temps de nos Rois.

La Conférence Nationale était aussi inattendue qu'inespérée. Aucun homme, aucune analyse, aucune officine politique ne pouvait prévoir ce qui est arrivé : une nouvelle légitimité aussi inespérée qu'inattendue... des hommes et des femmes en ont pleuré de chaudes et abondantes larmes, tant de misères pour en arriver là ? ... Une véritable merveille à la Seigneur fit pour nous, en ces jours-là !

Vingt-deux ans se sont écoulés depuis « l'écartrement physique des anciens Présidents » par les Militaires, et l'annulation illégale et crapuleuse de l'élection du Dr ADJOU à la magistrature suprême : ADJOU ne fit aucun esclandre ; il n'envoya pas ses « commandos de la mort » contre « la Bastille des Irremplaçables ».

SOLUTION DU JEU LE BENIN EN MOTS CROISES de la page 5

Horizontalement.

— 1. Togo. — 2. Titi. — 3. Mi. Ane. — Attristé. — 5. Are. — 6. Mégalomaniac. — 7. Avarice. Ur. Té. — 8. Oil. Tr. Drama. — 9. Tramé. Lie. Aloï. — 10. Sida. Tsété. Asé. — 11. Serf. Cent. — 12. Se. IV. Donc. — 13. Gonades. — 14. Décéles. — 15. Lésinera. — 16. Al. Sire. — 17. Tore. — 18. Ite. Ae. — 19. Noce. — 20. Ondin. — 21. Co. Sec. — 22. Hèle. — 23. Iles. — 24. Os. Est. — 25. Refuse. — 26. Punira. — 27. Arc. Il. — 28. Se. Em. — 29. Alise. — 30. Savalu.

Verticalement.

— 1. Rots. — 2. Iris. — 3. Malades. — 4. Ev. Mare. P.A.S. — 5. Agate. Géatinochlorure. — 6. Ma. Arrêt. Ocelot. Not. Séné. Av. — 7. Italie. Saines. Rend. Li. Ficela. — 8. Ot. Troc. Le. Valise. Oiseleur. Mil. — 9. Gi. Reméde. Deni. Acné. Essai. So. — 10. Oai. Res. Désertée. Caste. Lieu. — 11. Insinua. Ecos. Ré. — 12. Et. Irma. En. Ma. — 13. Eve. Elancé. — 14. St. Est. — 15. Elie.

Il salua, remercia, et prit rendez-vous avec l'histoire. Ceux qui ont eu 20 ans à l'époque en comprennent 42 aujourd'hui, des hommes ! qu'ont-ils fait de leurs jeunesse et de toutes les potentialités que reçurent les gens de leur âge ? Quelle Ecole ? Quelles expériences ? Quelles leçons ?

La nouvelle Constitution en discussion se retrouve, comme il y a vingt-deux ans, devant l'inévitable même problème des « anciens Présidents ». Il s'agit, cette fois-ci, de « limiter l'âge des candidats à la Présidence de 40-70 ans », ce qui est une façon élégante de « garçons-bien-éduqués » d'éliminer les « anciens qui s'entêtent à s'ériger en épcentres de notre vie politique ».

Le propos, aujourd'hui, n'est pas de dire si cela est juste ou non ; démocratique ou non ; normal ou non ; efficace ou non...

Y-eut-il débat au HCR sur le sujet ? Y-eut-il accord pour que la question, en même temps que deux autres, fût posée, en sondage, aux populations de notre pays ? Y-eut-il consensus sur le devoir que l'on tient compte des opinions exprimées par les populations ?

Dès lors que des questions sur lesquelles il ne put y avoir accord des honorables Haut-Conseillers ont été posées, il est essentiel, il est fondamental que l'on tienne compte des opinions émises par les populations et que l'on en tienne compte pour l'ensemble des trois questions posées. C'est plus qu'une question de respect des gens que l'on a consultés, c'est une question de moralité, d'éthique, dans un Pays et à un Moment où notre Jeunesse et nos Masses ont besoin d'être rééduquées dans ces domaines...

Aujourd'hui, en l'an de grâces 1990, avec toutes les expériences que notre Pays a accumulées depuis 32 ans, avec cette foule de Jeunes qui n'ont pas vraiment connu les grandes Valeurs de nos Cultures et Civilisations, avec les profonds bouleversements que connaît le Monde autour de nous et d'où n'émergent qu'incertitudes et inquiétudes, le principe ou la politique du « ce sera moi ou personne d'autre » est rien moins qu'un Crime. — Les « gens indispensables », nos cimetières en ont pleins, et pourtant la Vie Continue !...

Quel est le Prince, quel est le Combat qui Vaillent suffisamment pour que quelqu'un ose, aujourd'hui, prendre le risque de jeter notre Pays dans des confrontations violentes et dans des troubles ? Il faut être sérieux !...

Il est essentiel que chacun d'entre nous se rééduque et accepte de perdre quelque chose afin d'aller à la rencontre des autres et afin que nous avancions !

Il existe mille façons de servir et d'être utile à son Pays : à défaut d'humilité, ayons la crainte de Dieu !...

Adrien Ahanzano-Gié
Ingénieur Agronome

POLITIQUE - DIPLOMATIE

TOGO : LE MONOPARTISME MALGRE TOUT

En refusant le multipartisme lors du Conseil ordinaire du Rassemblement du peuple togolais (RPT) tenu du 21 au 27 mai à Lomé, le président Gnassingbé Eyadéma n'a fait, explique-t-il, que respecter le désir profond de son peuple. Mais combien de temps maintiendra-t-il encore le régime du parti unique dans son pays, alors que François Mitterrand, au Sommet franco-africain de La Baule, a exhorté les partenaires de la France à s'engager dans la voie de la démocratie et que les milieux intellectuels togolais se prononcent pour une libéralisation du régime ?

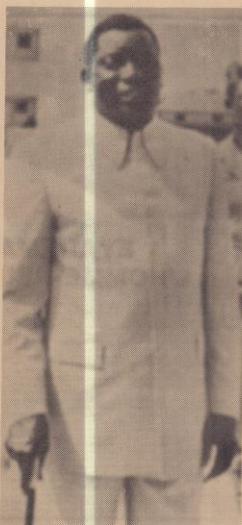
Quelques heures avant de se rendre au Sommet franco-africain de la Baule (France), le président togolais Gnassingbé Eyadéma, s'appuyant sur les travaux du Conseil du Rassemblement du peuple togolais (RPT) et sur des manifestations populaires, avait déclaré à Lomé, à propos du multipartisme : « Le peuple a réclamé que le parti n'ait plus la primauté sur l'Etat, mais n'a pas voulu du multipartisme ». Voilà qui venait en contradiction avec les propos tenus au Sommet de la Baule, par le président François Mitterrand, invitant ses pairs africains à une ouverture politique, et ne leur cachant pas que, désormais, la France allait « fier » son aide à la démocratisation. « Timonier et guide éclairé » pour certains, « potentat » pour d'autres, le Général Gnassingbé Eyadéma personifie le régime togolais depuis 23 ans.

Pourtant, on se souvient qu'il fut l'un des tout premiers chefs d'Etat africains à instaurer les candidatures multiples au sein du Rassemblement du peuple togolais (RPT) lors des élections législatives de 1985. Son expérience fut bien suivie par la Côte d'Ivoire et, plus tard, le Cameroun. Lors des élections législatives de février dernier, certaines circonscriptions togolaises ont été parfois disputées par six candidats, certes, tous membres du RPT, puisque depuis que ce dernier s'est érigé en parti-Etat en 1976, il prime d'office toutes les institutions nationales et rassemble, dès leur naissance, tous les Togolais en son sein.

LE REFUS DU MULTIPARTISME

Conscient de la réussite de son expérience d'ouverture au sein du parti unique, le président Eyadéma, à la fin 1989, s'était demandé s'il ne fallait pas restructurer le RPT dans le but d'accroître son efficacité, 20 ans après sa création. Certains observateurs interprètent ses propos comme une volonté de sa part d'instaurer un deuxième parti politique au Togo. Pour sonder les populations sur cette question du multipartisme, il envoya des équipes du parti sillonnaient tout le pays en mars et avril. Pendant les deux premières semaines de mai, une commission spéciale du parti a réalisé le dépouillement des réponses recueillies. Il restait au parti à se prononcer officiellement à l'occasion de son 7ème Conseil ordinaire les 21 et 27 mai à Lomé.

Comme on pouvait s'y attendre, les membres du RPT ont dit non au multipartisme. Ce qui, expliquent les membres de l'opposition togolaise vivant à Paris, est « logique ». Selon eux, certains membres du parti et le gouvernement ont eu recours à des mesures d'intimidation. Pour les Togolais, tous au RPT par la force de la loi, répondre oui à la création de ce deuxième parti aurait été une manœuvre,



Le général Eyadéma

non seulement de défier les textes du parti et même la Constitution qui ne reconnaît qu'un seul parti, mais également et surtout le chef de l'Etat, lui-même, qui est « très hostile à tout ce qui est association d'opinion ».

Pourtant, les travaux du 7ème Conseil avaient démarré dans de très bonnes conditions. Dans son discours d'ouverture, le général Eyadéma, président-fondateur du RPT, proposa aux congressistes la fin de la suprématie du parti sur l'Etat. Une telle proposition, si elle avait été suivie d'effet, aurait automatiquement entraîné une profonde réforme constitutionnelle avec la suppression de l'article 10 de la Constitution du 30 décembre 1979 établissant le principe du parti unique au profit du RPT dont la mission est d'orienter la politique générale du pays. Mais du moment où le président Eyadéma et le parti sont hostiles à l'instauration du multipartisme, pouvaient-ils objectivement cautionner une réforme constitutionnelle qui aurait débouché vraisemblablement sur la tenue d'une Conférence nationale à laquelle toutes les forces vives togolaises, l'opposition extérieure comprise, auraient dû logiquement prendre part ? Selon un professeur de l'université de Lomé, « cette proposition était une sorte de mise en scène savamment orchestrée par le parti pour sortir le président de l'impassé démocratique que lui imposent les Occidentaux et prendre ainsi acte du refus du peuple tout entier, d'ouvrir le régime ».

Pendant les travaux de ce 7ème Conseil, la télévision nationale a diffusé des images montrant les pillages à Port-Gentil (Gabon), faisant état des massacres d'étrangers à Lubumbashi (Zaïre) et des graves interminables à Abidjan (Côte d'Ivoire). S'agissait-il de faire comprendre au peuple togolais que le multipartisme peut conduire au désordre ? Le fait que le présentateur de la télévision ait parfois terminé son commentaire d'images en demandant aux téléspectateurs s'ils désiraient que le Togo connaisse la même situation le porte à croire.

L'UNIVERSITE, LIEU DE CONTESTATION

Pour la première fois, le parti a repoussé l'examen de la proposition de son chef au prochain congrès statutaire du RPT qui aura lieu en décembre 1991. Autrement dit, les congressistes auront travaillé d'arrache-pied pendant sept jours à huit clos pour aboutir à ce que certains appellent un « non-résultat ». Le RPT, à la fin des travaux, s'est retrouvé à la case départ. On constate pourtant à Lomé qu'un vent de démocratie souffle sur les intellectuels du pays. L'université du Bénin (Togo) devient un lieu de contestation contre le « régime policier » du président Eyadéma, affirment certains étudiants. Invités le 28 avril dernier par la section de la Croix rouge de l'université pour donner une conférence sur les libertés publiques et fondamentales, les membres de la Commission nationale (togolaise) des Droits de l'Homme (CNDH) n'ont pu tenir cet engagement, la conférence ayant été annulée par les autorités nationales au dernier moment sans motif.

Irrités par cet « abus de pouvoir », des étudiants crurent bon d'imprimer clandestinement, début mai, et de coller sur les murs en pleine nuit, des slogans hostiles au président de la République et à son régime. Des tracts réclamant des « réformes démocratiques » furent également distribués. Les pouvoirs publics, craignant un début de désordre généralisé au sein de l'université qui pourrait conduire au refus des étudiants de passer les examens de fin d'année, ont préféré prendre quelques précautions. Des étudiants, considérés comme les meneurs des troubles, disparaissent de la circulation début mai et réapparaissent quelques jours plus tard, à l'exception d'un étudiant de 3ème année de philosophie, Dindigobe Nayone, qui n'était toujours pas réapparu jusqu'à fin juin.

Saisi par plusieurs étudiants, le président de la CNDH, Me Yawo Agboyibor se dit « très préoccupé par cette affaire » qui tarde à trouver son dénouement.

Le président Gnassingbé Eyadéma, après le Sommet franco-africain de la Baule, se trouve face à un choix délicat : maintenir le statu quo malgré la pression des intellectuels de l'intérieur, ou bien tenter une ouverture convaincante comme le président François Mitterrand l'a demandé à tous les chefs d'Etat réunis à La Baule.

Paul John Marc Tédga

EVANGILE ET FORCES OCCULTES

(Suite de la page 2)

même de sa vocation libératrice, qui annonce, publie et apporte la lumière sur ce qui n'était pas connu, l'Evangile, rien que par son nom, est déjà à l'opposé des forces occultes. Pour étayer son argumentation, l'évêque de Lokossa s'est référé à quelques écrits bibliques tels que Mathieu 10,26-27, Mathieu 20, 25-28, etc. Toutefois, c'est bien de l'analyse de ces textes qui surgit une nouvelle préoccupation; celle des rapports du Christ avec la politique. Est-ce aller hors-sujet que de vouloir introduire le Christ dans le débat politique, vu qu'il a lui-même dit : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ? Après avoir fait remarquer que ce serait radicalement impensable que le Fils de l'homme soit resté muet sur la politique qui conditionne l'être de chaque homme, Mgr Sastré tentera d'y apporter une réponse plus ou moins nuancée : « Si l'on croit qu'il n'a pas prononcé de parole explicite à ce sujet, il faut au moins reconnaître que si nous posons une question politique puisqu'il a été victime d'une force politique. Mais le Christ a pris explicitement position face à la force politique et sur le pouvoir politique. (Jean. Chapitre 19, versets 7 à 11).

Les débats enrichissants qui ont aussi suivi la conférence ont permis d'éclairer les uns et les autres sur divers sujets : l'emprise des réalités culturelles sur la conquête du pouvoir, l'antinomie entre l'occultisme et la démocratie, le comportement idéal du chrétien dans la vie publique et politique actuelle de notre pays... etc. De ces débats, on retiendra surtout que si l'on tient à Dieu, il faut opier pour Dieu même dans un contexte démocratique où les exigences du peuple seraient contraires à la volonté de Dieu. Aussi, les nombreux témoignages qui ont enrichi les débats ont tour à tour révélé la force du bien sur le mal, la victoire de l'Evangile sur les forces occultes et celle de la Lumière sur les Ténèbres.

SOLUTION DU JEU LES CHIFFRES CODES

de la page 5

Voilier = 5. Avion = 3. Vélo = 2.
Voiture = 6.

LAC TCHAD

(Suite de la page 10)

réuni à Yaoundé, avait exprimé, une nouvelle fois, l'inquiétude des pays riverains face aux problèmes d'environnement auxquels est confronté la zone du bassin du lac Tchad. Mais les moyens financiers font cruellement défaut. Le budget pour 1990 de la CBLT s'élève à 600 millions de F CFA ! Néanmoins, des travaux sont en cours pour l'élaboration d'un plan directeur de sauvegarde du bassin conventionnel du lac Tchad, un lac qui n'a pas totalement livré ses secrets, puisqu'un intervalle marécageux de 13 km est resté totalement inaccessible aux géographes français durant toute l'opération d'abornement et il gardera, de ce fait, tous ses mystères...

André Radan

ECONOMIE - DEVELOPPEMENT

L'OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL SUR LA RAMPE DE LANCEMENT

L'Observatoire du Sahara et du Sahel est l'image concrète d'une politique de coopération ambitieuse entre le Nord et le Sud. Crée à l'initiative du président de la République française, François Mitterrand, avec l'accord et la participation des sept pays les plus industrialisés, cet Observatoire a pour objectif de renforcer la lutte contre la sécheresse et la désertification, en complétant les dispositifs existants en Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Rassembler l'expérience de tous et les connaissances les plus avancées pour trouver les voies efficaces d'une lutte plus coordonnée contre les effets de la sécheresse et de la désertification : tel est l'objectif ambitieux de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, un nouvel outil de coopération Nord-Sud dont la mise en place est due à la volonté politique de François Mitterrand, président de la République Française. Au « Sommet de l'Arche », en juillet 1989, le président français avait lancé un appel aux sept pays les plus industrialisés réunis à Paris à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, pour mobiliser la communauté internationale sur les réalités quotidiennes des pays du Sahara et du Sahel : « L'eau rare, les bêtes qui meurent, les pâturages qui disparaissent, les sols stérilisés, le bœuf disparu, les populations déplacées, l'errance qui n'est plus une culture, mais une malédiction ».

Alors que s'affirme, un peu partout dans le monde, la préoccupation de l'environnement, que les sociétés industrielles mesurent, enfin, leurs responsabilités quant à l'avenir de la planète, il est utile de rappeler que, depuis vingt ans déjà, l'Afrique connaît la sécheresse et que tous les pays riverains du Sahara s'attachent à la lutte contre la désertification.

Au Sahara et au Sahel, la lutte pour la protection de l'environnement, c'est d'abord et surtout, la lutte pour la survie. L'Afrique, ne l'oublions pas, vit structurellement de son environnement, les ressources naturelles constituant, pour la majorité des pays africains, un atout majeur : un tiers du PNB, la moitié des recettes d'exportation et plus des deux tiers du total des emplois sont établis dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et des mines.

IL Y A 9000 ANS...

Plus de cinq-cent personnes politiques et scientifiques provenant de l'ensemble des vingt pays riverains du Sahara, des institutions internationales, des sept pays les plus industrialisés, ont participé, au début du mois de juin 1990, à Paris, au lancement de l'Observatoire du Sahara et du Sahel. Ce colloque international a permis de faire un bilan des connaissances sur l'évolution des Climats, sur les facteurs et contraintes déterminant l'évolution des milieux, sur les mutations sociales provoquées par la sécheresse, sur les possibilités d'application des moyens satellitaires.

En ce qui concerne l'évolution des climats, et bien que les récents calculs climatologiques ne permettent pas encore des prévisions précises, on peut noter « que les précipitations moyennes de la zone du Sahel vont sans doute augmenter, alors que l'humidité du sol va décroître ». Envoquant la paléoclimatologie de l'Afrique, un expert indique qu'il y

a 9000 ans, les précipitations étaient en Afrique de l'Est, de 15 à 30 % supérieures aux moyennes actuelles et qu'il y a toujours 9000 ans, la région comptait des lacs aussi grands que ceux de l'Amérique du Nord actuelle. On peut penser — ajoute-t-on — que l'aridité qui sévit actuellement au Sahel n'est pas un phénomène irréversible si les facteurs naturels sont les seuls en cause ».

Sur la « mutation des sociétés », une étude de la situation démographique dans les pays concernés par l'« observatoire » montre « qu'au contraire de ce qui se passe dans les pays industrialisés dont les taux de fécondité et de mortalité sont pratiquement au plus bas et dont les populations semblent avoir adopté un « rythme de croisière », la transition démographique n'est pas encore engagée en Afrique ». En effet, même si dans certains pays d'Afrique australie la fécondité a commencé à diminuer, le poids des populations concernées est insignifiant lorsqu'on le rapporte au continent dans sa globalité.

On peut donc s'attendre à ce que dans 35 ans, la population africaine s'élève à 660 millions d'habitants, ce qui représente presque un doublement par rapport aux chiffres actuels. Si cette évolution se confirme, l'Ethiopie comportera alors 127 millions d'habitants, l'Egypte 93 millions, l'Algérie 52 millions, le Kenya 80 millions. La capacité porteuse des sols suffira-t-elle à nourrir la quantité de population prévue ?

Le premier indicateur de la désertification est la disparition des végétaux. C'est dire l'importance de l'étude de la végétation. Arbres, arbustes et fourrages permettent la conservation des milieux naturels, assurent l'alimentation des hommes et du bétail, mais sont aussi utilisés à la production d'énergie et représentent une source de revenus monétaires pour les populations locales.

RESEAU D'OBSERVATION AU SOL ET SATELLITES

Le colloque a également étudié la nécessité de mettre en place des outils spécifiques pour lutter contre l'extension des déserts et les menaces supplémentaires qui font naître le réchauffement de l'atmosphère. Il est apparu que la télédétection pourrait apporter une aide précieuse à l'inventaire de la cartographie, et qu'en ce qui concerne l'intégration des données spatiales dans les systèmes d'information, il faudrait, tout d'abord, renforcer les réseaux d'observation au sol qui restent indispensables pour l'étalement et le contrôle des images obtenues par satellite et qu'il conviendrait de veiller à l'harmonisation des méthodes de collecte et de songer à l'élaboration d'un « code de bonne conduite » pour ce qui est de l'utilisation des observations.

Pendant les trois jours du colloque — et c'était une « première » — les participants ont pu suivre des retransmissions sur micro-calculation en temps réel avec Niamey et Nairobi. Rappelons que les images prises par les satellites météorologiques défiants « NOAA » sont actuellement acquises en Afrique dans les centres de réception de Niamey (Aghrymet) et de Nairobi (KMD). Outre ces deux centres actuellement opérationnels, un troisième sera créé l'année prochaine à Harare (Zimbabwe).

Assurant notamment des actions de formation et de participation au système d'alerte précoce, le programme « Aghrymet » qui a commencé en 1975, se consacre actuellement à des applications agrométéorologiques et hydrologiques contribuant au développement des pays sahariens.

Pour le renforcement des structures exis-

tantes et la mise en relations de toutes les structures concernées (nationales, régionales, multilatérales, etc.) Il est prévu la création, à Paris, d'un « outil » provisoire de liaison, et de suivi, pour une durée transitoire n'excédant pas dix-huit mois. Ce comité de liaison sera composé de seize membres désignés selon l'esprit de partenariat de l'Observatoire du Sahara et du Sahel : 50 % des membres provenant du Sud (OUA), Ligue arabe, CILSS, IGADD, UMA et trois pays représentant la « recherche/développement », en Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest, et 50 % des membres provenant du Nord représentant les Nations unies, les organisations multilatérales, les pays engagés, notamment les sept pays les plus industrialisés. L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est sa rampe de lancement ...

André Radany

DE L'ANTIJUDAÏSME

(Suite de la page 6)

aussi sur l'antisémitisme et la xénophobie exacerbés de la France d'avant-guerre qui vont être légitimes, legalisés dans la France de 1940

Depuis la fin des années 30, beaucoup de Juifs fuyant l'Allemagne et l'Autriche

« L'Affaire Dreyfus »

En 1894, Alfred Dreyfus, un officier d'origine juive-alsacienne, est arrêté et condamné au bagne à perpétuité accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne, sur une simple ressemblance d'écriture.

Deux ans plus tard, à la demande du nouveau chef des renseignements, le procès est révisé et un autre officier, Esterhazy, est inculpé. Il sera acquitté. Désormais, la France est divisée en Dreyfusards (intellectuels, socialistes, radicaux républicains, modérés antimilitaristes réunis dans la ligue des droits de l'homme) et antidreyfusards, droite nationaliste antisémite et cléricale, regroupés dans la ligue de la Patrie française. La publication dans le journal l'« Aurore » par Emile Zola d'une lettre ouverte au président de la République intitulée « J'accuse » où il prend la défense de Dreyfus vaudra à l'écrivain un an de prison et une amende... Mais la découverte de faux dans le dossier de Dreyfus, suivie du suicide de leur auteur, un officier de l'armée, imposera la réouverture du procès en 1899. Dreyfus y bénéficiera de circonstances atténuantes et verra sa peine commuée en dix ans de réclusion avant d'être gracié par le nouveau président, le républicain modéré Emile Loubet.

Il faudra attendre 1906 pour que le jugement soit cassé et Dreyfus réintègre dans l'armée avec ses grades et fonction. En 1930 pour que soient publiées les pièces prouvant définitivement son innocence.

se sont réfugiés en France, pays des Droits de l'homme et terre d'asile. Le 22 juillet 1940, le gouvernement de Vichy met en place une commission de révision des naturalisations. Bilan : 15 000 citoyens dont 6 000 d'origine juive, perdent la nationalité française. Un mois plus tard, un décret empêchant la propagande antisémite dans la presse est abrogé. Et surtout, début octobre, la « Loi portant statut des Juifs » exclut ceux-ci de la fonction publique et des professions libérales. Le texte se réfère explicitement à la notion de race juive alors que l'ordonnance allemande qui le précède définissait pudiquement le Juif par la religion.

Le statut de Vichy a aussi un champ d'application beaucoup plus étendu. Dans la foulée, une loi confère aux préfets le pouvoir d'interner les Juifs étrangers dans des camps spéciaux. Des mesures qui précédent les rafles de 1941 et, surtout à partir de 1942, les internements dans les camps français (Drancy, Pithiviers, Beaune-la-Rolande). Ces camps vont devenir les antichambres de ceux de la mort. La décision concernant la « solution finale » du problème juif a été officiellement prise en janvier 1942 à la Conférence de Wannsee. Dès lors l'élimination physique systématique des Juifs est programmée par les autorités allemandes. Chambres à gaz et fours crématoires commencent à fonctionner.

Que savait Vichy, que savaient les Français de la réalité de la solution finale ? Rien n'est encore bien établi. Quoi qu'il en soit, l'enterrement légal de l'antisémitisme par le gouvernement de Pétain aura rendu celui-ci objectivement complice du génocide nazi. Avec l'indifférence, sinon l'aval d'une grande partie de la population française. Environ 76 000 Juifs, Français et étrangers, ont été envoyés dans les camps de la mort, sous la responsabilité du gouvernement de Vichy entre 1940 et 1944. Environ 2 500 ont survécu.

Danielle Birck
MFI

(1) A noter que la cohérence avec ces principes sera plus longue à s'imposer en ce qui concerne l'esclavage dans les colonies qui ne sera abolie qu'en février 1794.